Noisy-le-Grand et son Histoire

Le Bulletin de NLGH

Numéro 11 Date de parution : Mars 2018

NLG Histoire

NLGH

Adresse postale :

Maison Pour Tous Marcel Bou

8-10 rue du Docteur Sureau

93160 Noisy-le-Grand

Siège social :

MPT Marcel Bou

Adresse e-mail :
contact@nlghistoire.fr

Rédaction et publication :
NLGH

NLGH, Noisy-Le-Grand et son Histoire, est une association loi de 1901 déclarée à la Sous-Préfecture du Raincy sous le numéro W932004107 le 06/03/2012.

Son objectif premier est de rechercher des documents et témoignages sur l'histoire de Noisy-le-Grand, afin de la faire mieux connaître et la transmettre.

Sommaire

Éditorial
Page 1

Alfred Dittgen : *Voies et quartiers de Noisy qui reprennent d'anciens noms de lieux*
Page 3

Francis Baffet : Les biens confisqués pendant la Révolution à Noisy.
Page 13

Michel Jouhanneau : *Corot peintre de Noisy-le-Grand*
Page 33

Claudine Bourguignat : *Monuments aux morts, plaques commémoratives, que nous racontent-ils ?*
Page 47

Vous possédez, dans vos archives familiales, des documents qui concernent la vie quotidienne de vos parents et aïeux ayant vécu à Noisy-le-Grand. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous les confier provisoirement afin de pouvoir les prendre en compte, avec toutes les garanties légales de confidentialité, dans nos recherches.

Nous vous en remercions d'avance.

site web de l'association : http://nlghistoire.fr

ÉDITORIAL BULLETIN N° 11

Ce numéro de notre Bulletin semestriel aborde des époques et des thèmes très divers tels que certains noms de rues ou de quartiers de notre commune, les biens de Noiséens séquestrés pendant la Révolution, la peinture de Corot ou encore le Monument aux Morts.

Les toponymes, c'est-à-dire les noms de lieux, repris par des rues et quartiers, décrits dans le premier article, sont ceux d'anciens fiefs et domaines, ainsi que de vieux noms qui désignaient des parties de la commune, des lieux-dits ou bien des « champtiers », sous-sections du cadastre napoléonien. Ils peuvent être aussi des appellations sorties de l'imagination des aménageurs récents. Parler de ces rues et ces quartiers est une autre façon de raconter l'histoire de Noisy et de donner plus de plaisir et d'intérêt aux lecteurs qui aiment déambuler dans notre ville !

Le deuxième exposé aborde le sujet de la confiscation pendant la Révolution, de certains avoirs d'habitants de Noisy qui ont été ensuite vendus au titre de biens nationaux. Ces confiscations se répartissent en deux catégories. Celles de première origine concernent les propriétés de l'Église et du clergé, à Noisy essentiellement la ferme des religieux de Saint-Martin des Champs. Les confiscations de deuxième origine touchent les possessions des émigrés, des condamnés et des « suspects », il y a eu à Noisy plusieurs cas de ce type.

Le troisième texte nous présente une toute petite partie de l'œuvre de Jean-Baptiste Camille Corot, considéré comme un des plus grands peintres paysagistes du XIX^{e} siècle. Il a, en effet, séjourné à Noisy-le-Grand en 1866. Le Catalogue raisonné et illustré des œuvres de Corot d'Alfred Robaut paru en 1905, nous permet de découvrir quelques-unes de ses œuvres figurant Noisy.

La quatrième communication nous parle du Monument aux Morts sur la place de l'église Saint-Sulpice et porte sur les morts de 1939-1945. À partir de la liste gravée, l'auteure essaie de reconstituer leur parcours et comment ils sont morts : résistants, déportés, soldats ? Elle a aussi découvert des morts « oubliés » qui ne figurent pas sur le monument, et s'attarde sur ceux qui ont donné leur nom à une rue de Noisy.

Je tiens, d'autre part, à attirer votre attention sur notre site internet qui a déménagé et que je vous invite à aller visiter à sa nouvelle adresse : nlghistoire.fr. J'espère que sa présentation renouvelée rencontrera votre intérêt. Nous l'avons voulu plus claire et plus lisible. Ce changement nous permet également de bénéficier d'une nouvelle adresse-mail pour tous vos contacts avec notre association : contact@nlghistoire.fr

Nous espérons, amis lecteurs, que tous ces travaux contribueront à la popularité de notre association et nous souhaitons instamment que vous nous fassiez part de vos remarques et de vos suggestions ainsi que d'informations complémentaires dont vous pourriez disposer sur des sujets historiques.

Nous tenons à remercier tous ceux, amateurs d'histoire, associations diverses et municipalité, qui nous apportent un précieux concours moral et matériel dans la poursuite de ce Bulletin de NLGH.

Michel Jouhanneau

LES VOIES ET LES QUARTIERS DE NOISY-LE-GRAND QUI REPRENNENT D'ANCIENS NOMS DE LIEUX

Les noms de rues, les odonymes, reprennent souvent d'anciens noms de lieux, d'anciens toponymes. Les toponymes peuvent porter sur des lieux habités, ville, village, hameau, domaine, ferme…, ou sur des espaces ruraux : on parle alors de lieux-dits. Ainsi, à Noisy-le-Grand, sur les quelques 500 odonymes de la ville, une quarantaine reprend d'anciens toponymes. Les lieux-dits figurent sur les cartes mais leurs limites n'y sont pas indiquées, car celles-ci sont très floues, à la différence, par exemple, des limites communales. Une exception : les lieux-dits du cadastre napoléonien, ses sous-sections, qui sont également appelés cantons, triages ou champtiers[1]. Ils sont constitués d'ensembles de parcelles, qui ont, par définition, des limites précises et servent à faciliter le repérage. À la différence des communes, les lieux-dits n'ont pas d'existence légale, même s'ils figurent sur les cartes officielles. Ils peuvent disparaître spontanément, en cas d'urbanisation par exemple. Dans ce cas ils servent souvent à dénommer les quartiers. Ces derniers n'ont pas non plus d'existence officielle : leurs noms et leurs limites peuvent facilement varier en fonction des nécessités[2] : plans d'urbanisme, secteurs scolaires, recensements…

I. Les voies qui évoquent d'anciens domaines

À Noisy-le-Grand à la veille de la Révolution on compte 17 fiefs ; ce sont des domaines concédés par le roi, ou par d'autres personnages ou institutions, à des vassaux. Certains de ces fiefs existaient déjà quand le roi Henri I^{er} a donné le village aux moines de Saint-Martin des Champs de Paris[3] en 1060. C'était le cas, en particulier, du fief de *Villeflix*. Celui-ci, dont le nom vient probablement de « villa », domaine, et « fluxus », eau courante, était sûrement un des plus grands, voire le plus grand de ces fiefs : il s'étendait du quartier actuel jusqu'à la rue Gambetta à l'ouest. Au XVII^{e} siècle, il a été démembré, le fief qui a gardé le nom ne portant plus alors que sur sa partie orientale. En 1865 le domaine a été loti et on y a créé des voies carrossables, dont une qui reprend son nom, l'**allée de Villeflix**. Le fief du *Brayer* en est un autre dont le nom s'est perpétué dans une voie : la **rue du Brayer**. Ce domaine était situé entre cette rue et la rue de la Baignade. Dans son *Histoire de Noisy-le-Grand*, Mentienne[4], écrit qu'il aurait été érigé vers 1400 par les moines de Saint-Martin. Il se composait alors d'une grande maison avec dépendances et jardins. En 1705 il est réuni aux fiefs de *La Barre et de Normandie* situés de l'autre côté de la rue de la Baignade. En 1762 ces trois fiefs sont acquis par Étienne de Silhouette[5] (1709-1769) seigneur de Bry. En 1816 ces domaines, ainsi que celui voisin de *Gaumont*, sont achetés par le baron Louis. Cet ensemble passe ensuite au général Grundler, avant de devenir en 1841 la propriété de la famille Houette. Celle-ci le lotit en 1912 et crée les avenues des Marronniers, des Tilleuls, Dehais, Houette, Sellier, Saint-Arnaud, du Baron Louis, du Général Grundler et Suzanne (partie sud).

[1] Ce nom vient probablement de l'époque où se pratiquait l'assolement triennal ; un champtier, de « champ » et « tiers », était alors un espace qui était soumis à cette pratique.
[2] Il n'y a guère qu'à Paris, où l'on a dans chaque arrondissement 4 quartiers aux limites précises.
[3] Cet établissement, qui était à l'origine une collégiale, a été rattaché en 1079 à l'abbaye bénédictine de Cluny, dont il est devenu un prieuré.
[4] Adrien Mentienne, *Histoire de Noisy-le-Grand, domaine royal du temps des Mérovingiens, devenu ensuite sous la domination des moines de Saint-Martin*, Le Livre d'Histoire, Paris, 2005 (reprise de l'édition de 1919), p. 128.
[5] Etienne de Silhouette, brièvement contrôleur général des finances de Louis XV, est à l'origine du nom commun.

Les quatre anciens fiefs de part et d'autre de la rue de la Baignade

Bien que situé sur le territoire de Champs-sur-Marne, le fief de *La Haute Maison*, à l'origine une grosse ferme fortifiée, plus tard également une maison de plaisance, devait foi et hommage aux moines de Saint-Martin. Une partie des bâtiments de cette ferme existe toujours dans ce qui est devenu la cité Descartes. La voie qui menait du centre de Noisy à ce domaine était appelée tout naturellement chemin de la Haute Maison. Le nom subsiste dans la **rue de la Haute Maison**, qui correspond à la partie centrale de ce chemin. Sa partie occidentale a été dénommée rue Armand Gundhardt et avenue Georges Clemenceau ; sa partie orientale a disparu avec les constructions de la ville nouvelle. À Noisy même, il y a eu une ferme du même type, un peu plus petite, la ferme de *La Grenouillère*, ainsi nommée car entourée de mares. Cette appellation s'était substituée à celle de fief des *Huttereaux* ou *Huttreaux*. Cette ferme était une des plus grandes de Noisy. Elle se trouvait sur l'emplacement de l'autoroute A4 à la hauteur de la zone artisanale[6]. Ses bâtiments ont été abandonnés par leur propriétaire à la fin du XVIII^{e} siècle ou au début du XIX^{e} pour de nouveaux bâtiments qui ont conservé le même nom. Ceux-ci, qui se trouvent en centre-ville à l'angle des rues Émile Cossonneau et Docteur Jean Vaquier, sont actuellement en cours de démolition. *La Grenouillère*, qui était la seconde ferme en superficie de culture après celle des moines, n'a pas laissé de trace dans l'odonymie, mais dans le **quartier de la Grenouillère**, situé sur une partie de ses terres.

Un autre fief se retrouve, comme le précédent, uniquement dans le nom d'un quartier. Il s'agit du fief du *Clos de Montfort*, dont le nom a été repris par le **quartier du Montfort**. Ce fief se situait immédiatement à l'est de la porte de Neuilly. Propriété des moines de Saint-Martin, il contenait 17 arpents (carrés)[7], soit près de 7 hectares. Sur les cartes anciennes où il figure, on voit qu'il formait

[6] Alfred Dittgen, « La Grenouillère, une grande ferme noiséenne disparue », *Le Bulletin de Noisy-le-Grand et son Histoire*, n°10, mars 2017, p. 41-50.
[7] À Noisy, l'arpent carré valait environ 0,39 hectare.

un trapèze de près de 250 mètres de hauteur et d'autant de longueur moyenne. Mentienne écrit[8] que ce domaine était entouré de hauts murs, que cette clôture comportait des tours aux encoignures et abritait un grand manoir, un colombier, des jardins, un verger, une vigne et une « garenne » (terrain de chasse). Comme l'ensemble des possessions des moines à Noisy, ce domaine a été déclaré bien national à la Révolution. Le nom du *Clos de Montfort* avait été celui d'une rue, **rue du Clos Montfort**, qui y menait ou en partait. Cette voie a disparu récemment avec la construction du lycée international ; mais le nom est resté, comme on va le voir dans la quatrième partie.

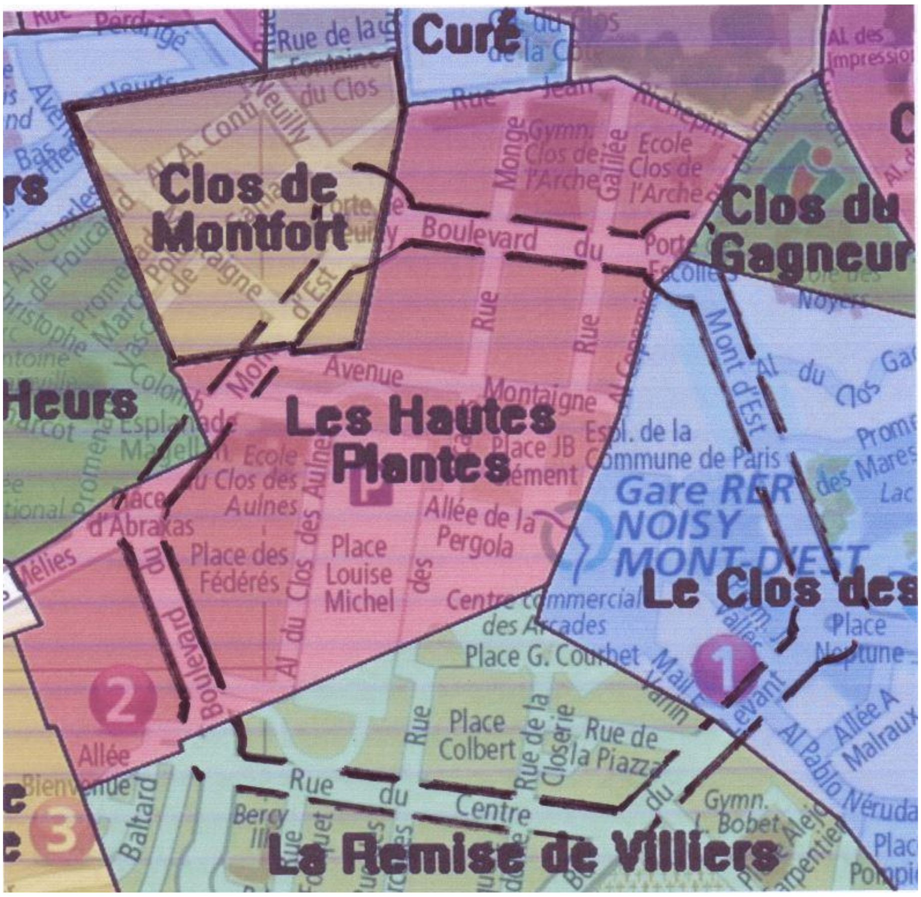

L'ancien champtier Clos de Montfort et l'hexagone du Mont d'Est

Au moment de la construction du Mont d'Est, plus précisément en 1975, on a donné le nom d'**allée du Clos du Gagneur** à la petite voie de ce quartier qui relie la rue du Docteur Sureau au boulevard du Mont d'Est. Ce nom reprend celui de la cour du Gagneur, qui donnait sur la rue du Docteur Sureau, détruite au moment de ces travaux. Ces noms sont ceux du champtier *Clos du Gagneur* du cadastre napoléonien de Noisy, document confectionné en 1819. Ce champtier, qui se situait à l'angle de la rue du Docteur Sureau et de la route de Villiers, reprenait lui-même le nom du petit fief du *Gangneur*, dont l'appellation provient de son propriétaire du XVII[e] siècle, un sieur de Gangneur ou Legangneur, conseiller du roi. Pour en finir avec ces noms de domaines, on peut faire état ici de **l'allée du Clos d'Ambert**, bien que cette voie ne se réfère pas à un fief mais à une simple propriété. Ce nom a également été repris par le cadastre sous la forme *Clos d'Ambert* ; il est délimité par les voies Victor Basch, Rouget de Lisle, Malnoue, Étienne Dolet et Jules Védrines. L'appellation résulte vraisemblablement d'un terrain enclos, peut-être un vignoble, appartenant à un certain Lambert, plutôt

[8] Mentienne, op. cit., p. 74.

que Ambert. En effet, à la fin du XVII[e] siècle un des plus importants propriétaires de Noisy est le sieur Lambert, conseiller du roi, lequel possède, entre autres terres, un clos qui jouxte le lieu-dit *La Justice*, ce qui est le cas du Clos d'Ambert du cadastre. Par ailleurs, sur les plans de Noisy des années 1950 et 1960, cette voie s'appelait allée, ou chemin du Clos Lambert. Cette appellation a été étendue récemment au quartier en construction à l'est de la rue de Malnoue.

II. Les voies qui reprennent des noms de lieux-dits

Le nom *Varenne* est sûrement un des plus anciens toponymes de Noisy. Ce nom est celui du champtier *La Varenne,* mais il en est question bien avant le cadastre napoléonien. Dans le **quartier La Varenne** il a au cours du temps désigné plusieurs voies et un hameau ; à l'heure actuelle, il désigne toujours la **rue de la Varenne** à l'est de la route Neuilly et l'**impasse de la Varenne** à l'ouest de celle-ci. Ce toponyme d'origine préceltique est très répandu en France ; il désigne une terre inculte ou une terre sablonneuse laissée par une rivière dont le cours a dévié. On a bien cette géologie dans cette partie de la commune où ont fonctionné des sablières. Comme ces terres incultes servaient à la chasse, les seigneurs francs se les réservèrent et firent le lien avec le mot germanique « wardôn », qui a donné en français garder, d'où la garenne, dont le sens premier est « réserve seigneuriale de chasse ».

Un autre lieu-dit est également très ancien, mais moins que le précédent : celui porté par la **rue des Mastraits** ; par le passé, ce nom désignait plutôt le quartier autour de cette voie. Il a été orthographié de différentes façons : Matraits, Martraits ou encore Mastroit ; il vient du latin « martyrium », qui désignait l'endroit de la sépulture d'un martyr chrétien et, par extension, tout cimetière chrétien. On trouve ce nom dans de nombreuses villes, dont Orléans, Pithiviers, Beaugency…, sous la forme Martroi. Dans le cas présent, les Mastraits font référence au cimetière mérovingien et carolingien qui se situait entre les rues Pierre Brossolette, du Docteur Sureau et des Mastraits ; ce site a été fouillé en 2008/2009 et a donné lieu à une fouille complémentaire en 2017. On connaissait auparavant la présence de cette nécropole, puisqu'on a trouvé à cet endroit des ossements et des sarcophages en 1771. Mais cette première découverte était fortuite, ce qui laisse penser que le souvenir du cimetière s'était perdu et, donc, que seul le nom avait survécu, depuis les premières inhumations. On peut remarquer que le champtier *Les Matrais* se situe un peu à l'ouest et en dehors du lieu de la nécropole, ce qui montre bien que les pourtours des lieux-dits sont approximatifs et qu'ils n'ont pas attendu la ville nouvelle, comme on va le voir, pour se déplacer.

Le fief des moines de Saint-Martin des Champs, le plus grand fief de Noisy, avec sa ferme dite ferme des *Moines* ou ferme du *Couvent*, n'a paradoxalement rien laissé dans la toponymie et l'odonymie actuelle de la commune. Même le nom de la rue où se situait cette ferme, la rue de Beauvais[9], a disparu, puisqu'il a été remplacé par celui du Docteur Sureau. Cela étant, il y a néanmoins deux traces indirectes de la présence des moines : *La Justice* et le bois Saint-Martin, lesquels se retrouvent dans deux voies. La **rue de la Justice** a pris la place d'un chemin établi au XIX[e] siècle, auquel on a donné le nom du champtier *La Justice* vers lequel il menait. Ce dernier avait été ainsi nommé car on pensait que le gibet de la justice des moines de Saint-Martin se trouvait à cet emplacement. Celui-ci n'était pas destiné aux seuls condamnés à mort de Noisy, mais à tous ceux des terres des moines à Paris et en banlieue. Sur la carte de l'abbé Delagrive éditée en 1740, la plus ancienne carte à grande échelle sur laquelle figure Noisy-le-Grand, on voit le symbole de ce gibet, mais à l'ouest de l'actuelle rue de Malnoue, à peu près à l'emplacement de l'école du Clos d'Ambert, autre exemple de la géographie relative des lieux-dits. L'**avenue du Bois Saint-Martin** longe la limite nord de ce grand espace boisé de 285 hectares. Ce bois, que l'on appelait la forêt de Noisy, a été donné par Fouchard de Montmorency en 1096 aux moines de Saint-Martin, ce qui explique le nom qu'il a pris par la suite.

[9] Ce toponyme, très fréquent en France, dérive probablement de « beau voir » (belle vue).

Quelques autres lieux-dits repris par des odonymes sont anciens, mais sans qu'on puisse préciser cette ancienneté. Il en est ainsi des *Yvris*, dont le nom se retrouve dans l'**avenue des Yvris**, ainsi nommée en 1925, suite au lotissement de ce quartier et, plus tard, dans la **place des Yvris**. Dans ce lieu-dit il y avait des terres communales, les communs, où pâturait le bétail des Noiséens, mais aussi celui de la ferme des moines[10]. Ce nom est toujours celui de ce quartier du sud-est de la commune, quartier souvent englobé dans celui plus vaste des **Richardets**.

Dans le passé, le toponyme Richardet désignait d'une part le petit bois du Richardet, qui se trouvait au sud de l'actuelle avenue Médéric - continuation du bois Saint-Martin au nord-ouest - et, d'autre part, le chemin qui y menait depuis le centre de Noisy, chemin dont une partie est l'actuelle rue Octave Lapize. La carte des Chasses du Roi, levée entre 1764 et 1773, est une des premières à mentionner ce toponyme, sous la forme Richardé. Plus anciennement, un acte de 1683 concernant la Grenouillère fait état d'un lieu-dit Richard et d'un chemin de Richard, lequel Richard est peut-être à l'origine de ce nom[11]. Au début du XX^{e} siècle ce nom a été donné à une voie du petit lotissement créé en face du bois – premier lotissement au sud de la commune – la **rue du Richardet**, le lotissement lui-même étant alors souvent appelé le hameau du Richardet. Par la suite ce nom, d'abord au singulier puis au pluriel, a été donné aux environs, puis à presque tout le sud de Noisy et, à la fin des années 1950, à une voie de ce même quartier, la **résidence des Richardets**.

La **rue de la Croix Biche** reprend, quant à elle, le nom d'un ancien chemin ainsi appelé, car une croix qui portait ce nom était érigée à son débouché sud-ouest sur la route de Bry-sur-Marne (actuelle rue Pierre Brossolette). Celle-ci est figurée sur la carte de l'abbé Delagrive. On pourrait penser que cette croix tire son nom de l'animal. Cette hypothèse a apparemment convaincu le conseil municipal, qui, en 1971, a nommé **impasse de la Biche** une petite voie des environs. En fait, on ne connaît pas l'origine de ce nom, qui se retrouve également sur la commune de Bry-sur-Marne. Le document de 1683 déjà cité parle lui de la Croix Bichet[12].

À la Révolution la ferme du couvent, qui se situait à l'emplacement du jardin des Artistes, mais débordait sur l'actuelle rue de la République, a été vendue. On a alors construit la première partie de cette rue, entre les actuelles voies du Docteur Sureau et du Maréchal Joffre, à laquelle on a donné le nom de rue Saint-Vincent. Sur le cadastre de 1819 ce nom est celui du champtier au sud de cette voie, *Derrière le Clos Saint-Vincent*. Les dénominations : Clos et saint Vincent (patron des vignerons) suggèrent qu'il y avait là des vignobles, peut-être depuis très longtemps, puisqu'on a toujours cultivé la vigne à Noisy. Sur ce cadastre on voit aussi, ce qui n'est pas le cas sur les cartes du XVIII^{e} siècle, que ce champtier était traversé par un chemin, vraisemblablement le chemin Saint-Vincent. Celui-ci est devenu le **mail Saint-Vincent** en 1994 lors du réaménagement de toute cette zone, elle-même dénommée la ZAC du Clos Saint-Vincent. Un autre chemin de ce cadastre, qui n'est pas indiqué non plus sur ces cartes anciennes, zigzague entre le plateau et la rivière dans la partie orientale du coteau de la Marne ; il longe sur sa partie orientale le champtier Les *Grammonts*, dont le nom est vraisemblablement une déformation de Grands Monts. Cette voie, reprenant le nom du champtier, est devenue le **sentier des Grammonts** dans sa partie haute et le **chemin des Grammonts** dans sa partie basse. À l'ouest de la commune on repère encore un autre chemin qui traverse le champtier Les *Bas Heurs* ; ce sentier pourrait peut-être correspondre à celui que l'on voit dans ce secteur sur les anciennes cartes. Le sentier des Bas Heurts a été dénommé en 1983 suite à son urbanisation **rue des Bas Heurts**. Ce nom est à rapprocher de celui du champtier voisin *Les Heurs* ; il correspond à un terrain très en pente, un obstacle auquel on se heurte en gagnant Noisy par l'est. Toujours sur ce cadastre, le champtier entre la rue du Docteur Jean Vaquier et la rue de la République porte le nom *Les Norottes*, nom qui pouvait

[10] Mentienne, op. cit., p. 93.
[11] Mentienne, op. cit., p. 182-183.
[12] Mentienne, op. cit., p. 182.

peut-être signifier en patois local noisettes. Au moment de la Révolution ce nom avait été donné à l'actuelle rue du Docteur Jean Vaquier - laquelle s'appelait précédemment rue des Arches, du nom d'un petit bois à proximité - ainsi qu'à la ruelle qui en partait pour rejoindre la Grande Rue. Cette dernière a été renommée en 1989 **allée des Norottes**, et la place sur laquelle elle débouche, nommée en 1994, **place des Norottes**. Ce nom a également été utilisé à la fin des années 1970 par la résidence située sur l'ancien champtier. Comme la rue qui relie ces deux odonymes et cette résidence ne s'appelle plus rue des Norottes[13], on comprend difficilement aujourd'hui la distance qui les sépare.

III. Les voies créées au XX^{e} siècle qui reprennent des noms de champtiers du cadastre de 1819

Le cadastre napoléonien de Noisy comporte 3 sections dénommées : *Village, Grenouillère et Clos de Montfort*. Les sous-sections, les champtiers, y sont au nombre de 61. Ceux-ci portent des noms qui reprennent une grande partie des toponymes évoqués ci-dessus[14]. Une bonne partie de leurs autres noms a été reprise dans les voies construites par la suite.

A) Voies de l'entre-deux-guerres

La population noiséenne a connu son plus fort taux d'accroissement dans l'entre-deux-guerres du fait de la création de nombreux lotissements. Entre les recensements de 1921 et de 1931 elle a crû de près de 10 % par an en moyenne, alors qu'elle n'a augmenté « que » de 5 % par an entre ceux de 1968 et 1982, période de construction la plus dynamique de la ville nouvelle. Comme les voies de ces lotissements étaient privées, leurs noms étaient fixés par les lotisseurs, qui ont souvent repris ceux des-champtiers sur lesquels elles étaient situées.

Ainsi dans la partie ouest du coteau, les champtiers dénommés *La Baronnie, Les Moins Pas, Le Petit St-Foin et Les Piotes* ont été repris, de façon plus ou moins identique, dans le **chemin de la Baronnerie**, le **chemin des Moins Pas**, le **chemin du Petit Sainfoin** et le **sentier des Piottes**, toutes voies créées dans les années 1920 dans le cadre de petits lotissements. La Baronnie semble faire référence à un baron, mais lequel[15] ? Les Piotes dérive d'un verbe « pioter », qui signifie crier pour ce qui concerne les petits oiseaux. Le Petit St-Foin n'a rien à voir avec un saint de ce nom mais résulte sûrement d'un espace où était cultivée la plante fourragère appelée sainfoin. On n'a pas d'explication pour Les Moins Pas. Il est probable, comme cela arrive souvent en toponymie, qu'il s'agit là d'une déformation de mots dont on a perdu le sens et retenu uniquement les sonorités[16]. En bas de ce coteau, donnant sur le chemin de Halage, a été créé à la même époque le lotissement et la **villa des Épinettes**, dont le nom, qui reprend celui du champtier, peut provenir d'une variété de résineux ou de cages en osier contenant de la volaille à engraisser.

[13] Elle a été appelée rue d'Alsace-Lorraine en 1854, avant de recevoir son nom actuel en 1951 à la mort du docteur Jean Vaquier.
[14] Dans le cadastre actuel les parcelles sont numérotées et regroupées en sections formées de deux lettres.
[15] Le baron Louis (*supra*) avait des terres à Noisy, mais acquises seulement trois ans avant l'établissement du cadastre et pas dans cette partie de la commune.
[16] On a un autre exemple de ce cas de figure avec le champtier *Les Huit Terreaux*, dont on voit difficilement le sens, terreau étant généralement au singulier. Il s'agit sûrement d'une déformation de *Huttereaux*, le fief qui se trouvait non loin de ce champtier, dont le nom n'était plus employé, car remplacé par celui de *Grenouillère*, et dont on avait donc perdu la signification.

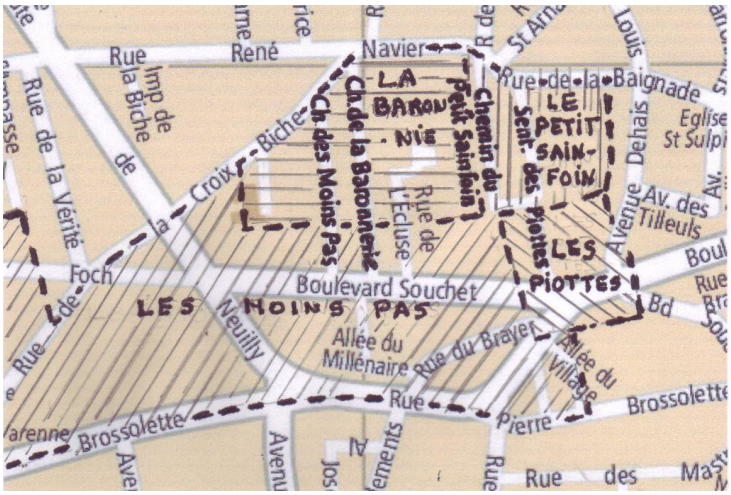

Quatre anciens champtiers et les voies qui reprennent leurs noms

Sur le plateau, à l'est de la rue de la Justice, a été établi à partir de 1925 un lotissement dont l'artère principale a été nommée **rue de la Croix Rouge**, du nom du champtier de cet endroit. On a encore moins d'explication sur cette *Croix Rouge* que sur celle de la Croix Biche. Y avait-il vraiment une croix à cet emplacement ? Si oui, était-elle rouge ? Et pourquoi ? On sait que les Templiers, qui arboraient une croix rouge, avaient des terres à Noisy. Y aurait-il un lien entre le nom de ce champtier et cet ordre militaro-religieux ? On a vu plus haut que, la même année, le champtier *Les Yvris* avait été repris dans l'odonymie du quartier du même nom. Toujours la même année, au sud-ouest de la commune, a été créé un lotissement sur le champtier du *Moulin à Vent,* dont l'une des voies est devenue la **rue du Moulin à Vent**. Ici cette dénomination s'explique simplement : il avait existé à cet endroit un ou plutôt le seul moulin à vent de Noisy, moulin à calotte tournante tombé en ruine au début du XX^{e} siècle. Un peu plus à l'est, à la même époque, on trouve le champtier *Les Trente Arpents*, lequel résulte manifestement d'une parcelle d'environ 12 hectares, qui a donné le lotissement et la **rue des Trente Arpents.**

Dans cet entre-deux-guerres la municipalité a, de son côté, donné en 1930 le nom du champtier *La Rive Charmante* à une portion du chemin de Halage du côté oriental devenu le **quai de la Rive Charmante.** Cette Rive Charmante du cadastre est une déformation d'*Île Charmante,* qui désignait une des îles qui existaient par le passé sur la Marne à la hauteur de Noisy – on les voit sur la carte de l'abbé Delagrive. L'île en question s'est incorporée plus tard dans la terre ferme, devenant donc une rive.

B) Voies d'après la Seconde Guerre mondiale

Contrairement à ce qui était le cas antérieurement, depuis la Guerre 1939-1945, les noms des voies des lotissements sont donnés en général par le conseil municipal ou au moins avec son accord. Celui-ci manifeste souvent à cette occasion son désir de conserver le souvenir des anciens lieux-dits. Il a ainsi dénommé, respectivement en 1977 et 1978, **impasse de la Sablière** et **rue des Sablons**, deux voies situées non loin du champtier *La Pièce du Trou à Sable* dans le quartier de la Varenne : des carrières de sable ont été en activité à cet emplacement. Plus tard, en 1994, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Clos Saint-Vincent il a dénommé une de ses voies **rue des Petits Jardins**, du nom d'un champtier des environs. Plus récemment, non loin de la villa des Épinettes *(supra)*, la nouvelle voie qui dessert un ensemble immobilier HLM du début des années 2010 a été dotée de ce même nom sous la forme d'**allée des Épinettes**. On pourrait ajouter ici la **rue du Village**, une voie interne d'un ensemble immobilier de la fin des années 1970 situé rue Pierre Brossolette, dont le nom reprend aussi celui d'un champtier. Mais ce nom, vraisemblablement choisi par le promoteur, traduit

surtout un argument de vente qui fait appel à la nostalgie, à l'image de celui de cet ensemble nommé « Autrefois ».

À partir des années 1970, dans la partie médiane de la commune située le long du RER A dont l'aménagement dépendait d'Epamarne les noms des voies sont toujours donnés par le conseil municipal, mais en concertation préalable avec cette institution et avec les promoteurs. Plusieurs voies baptisées à cette occasion reprennent des noms de lieux-dits, même si, comme on va le voir, il y aura également des entorses à ce principe. On a déjà vu dans le quartier du Mont d'Est l'allée du Clos du Gagneur ainsi nommée en 1975. L'année suivante c'est le cas de la **promenade des Mares Dimanches,** sur la rive nord du lac du Centre urbain régional, laquelle reprend le nom du champtier qui se trouvait non loin. Ce nom résultait des nombreux points d'eaux présents sur ce plateau argileux et vraisemblablement du nom d'un propriétaire. Dans l'autre grand quartier de la ville nouvelle, autour de la station RER Noisy-Champs, on a nommé en 1974 **grande allée des Hauts Bâtons** une des voies d'un ensemble immobilier appelé lui-même **quartier des Hauts Bâtons**, en reprenant une partie du nom du champtier *Les Trois Peupliers ou Les Hauts Bâtons*. Ces « Hauts Bâtons » peuvent désigner les peupliers en question du fait de leur forme élancée. Mais ce « Haut » peut aussi signifier que l'on est ici sur le plateau de Noisy à une altitude supérieure à celle du bourg et bien supérieure à celle de la vallée de la Marne, altitude qui explique sûrement le nom de l'ancienne grande ferme briarde qui se trouve non loin à Champs, dont il a été question précédemment. Quoiqu'il en soit, ce « Haut » a été décliné à l'envi pour désigner les voies de ce quartier : **allée des Hautes Plantes, rue des Hauts Roseaux**…. Les « Bâtons » ont également été utilisés pour désigner la **Grande allée des Bâtonnets** de ce même quartier et la **rue des Verts Bâtons**, cette dernière ainsi nommée car elle relie ce quartier à celui de la Butte Verte. Au sud de ce dernier dans la zone industrielle, l'**allée du Closeau**, nommée la même année 1974, reprend le nom du champtier qui se situait à cheval sur les communes de Noisy et de Champs, nom qui est un diminutif de clos, avec le même sens.

En 1975 le conseil municipal a pourvu de noms les voies de l'ensemble immobilier construit en 1967 à l'est de la rue Michel Goutier, dont les logements n'avaient jusque-là pas d'autre adresse que le numéro 7 de cette rue. À cette occasion il a dénommé une de ses voies, **allée du Cormier**, nom qui a alors également désigné le quartier, repris du champtier local *Le Cormier d'en Haut*. Il faut croire qu'il y avait, ou qu'il y avait eu, là, ou sur le champtier voisin *Le Cormier d'en Bas*, un spécimen particulièrement remarquable de cet arbre, dit aussi sorbier domestique.

IV. Avatars et inventions

La **Grande allée du Champy**, qui se situe entre les Hauts Bâtons et le **quartier du Champy**, a été ainsi nommée lors de la livraison de ce quartier en 1974. Ce nom a été repris l'année suivante pour une voie plus au sud, le **boulevard du Champy-Richardets**, qui permet de joindre les deux quartiers en question. Ce nom Champy est celui d'un habitant de Fontenay-sous-Bois, Roger Champy (1908 - ?) attaché principal à la préfecture de la Seine, qui possédait sur le lieu-dit *La Justice (supra)* un domaine de deux hectares avec grande maison et dépendances. En 1960, une voie en fer à cheval donnant sur la route de Malnoue y est construite avec 33 lots à bâtir ; ce lotissement prend alors tout naturellement le nom de Lotissement Champy. En 1965 ses habitants demandent à la municipalité, et obtiennent, que la voie soit nommée rue Mozart. En dépit de ce changement, l'IGN qui avait mis le nom du lotissement sur sa carte au 1 : 25 000 continue à le faire figurer. Curieusement, au moment des constructions de la ville nouvelle ce nom Champy va être réemployé pour désigner le quartier au nord de la ligne du RER, quartier qui pourtant n'avait pas besoin d'une dénomination puisqu'il figurait sur le cadastre comme le champtier *La Maréchale*. Ce lieu-dit, qui débordait sur Champs, y subsiste dans un des étangs du ru de Nesles.

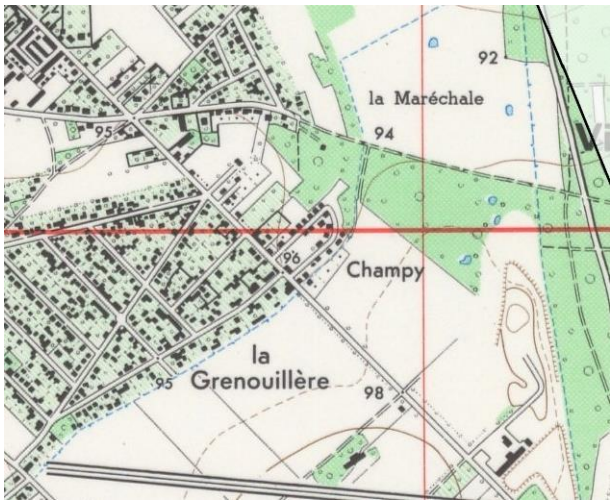

Extrait de la carte IGN au 1 :25 000 de 1973 avec *La Maréchale*, futur quartier du Champy, et *Champy* désignant la rue Mozart.

Un déplacement encore plus curieux, car résultat d'une méprise, concerne *Le Montfort* déjà évoqué plus haut. Après la vente de ce domaine à la Révolution, ses murs ont été abattus, mais le champtier du cadastre de 1819, *Clos de Montfort*, en épouse encore exactement la forme. Par la suite, les cartes de l'IGN portent la mention « Clos Montfort » à l'emplacement de cet ancien fief. On aurait donc pu appeler le quartier construit autour de la gare du RER de ce nom. Au lieu de quoi, on a inventé le Mont d'Est, appellation d'autant plus curieuse que ce mont se situe plutôt à l'ouest sur le territoire noiséen ; il est à l'est pour… les Parisiens ! Quant à Montfort, bien que ce nom ait continué à figurer sur les cartes IGN postérieures à la construction du Mont d'Est, sous la forme « le Clos Montfort », à l'emplacement de l'ancien fief, sur ces mêmes cartes, il a également « migré » au sud de l'autoroute, sous la forme « Montfort », à l'emplacement du… fort de Villiers ! Au point que le quartier autour de cet ouvrage des années 1870 est devenu le **quartier du Montfort,** et que le « vrai Montfort », bien que toujours sur les cartes, est complètement ignoré des Noiséens.

Outre ces déplacements de toponymes la période récente a aussi connu des inventions, on vient de le voir avec le Mont d'Est. C'est aussi le cas de la **rue du Marnois** constituée à l'origine de la rue actuelle et de l'avenue du Maréchal Juin[17]. Celle-ci a été construite en 1986 par Epamarne pour relier commodément les deux grands quartiers de la ville nouvelle : le Mont d'Est et le Champy. À l'heure actuelle, personne ne sait ce que signifie ce nom inventé, qui a également été donné au quartier alentour. Fait-il référence, à un terrain marneux, à la proximité toute relative de la Marne ou à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ?

Une ville, comme une région ou un pays, a une histoire. On peut trouver celle-ci dans des articles ou des livres et la découvrir dans les monuments. Elle transpire aussi dans les toponymes repris dans les noms de rues et de quartiers, à condition, bien sûr, que ces noms leurs soient fidèles.

Alfred Dittgen

[17] Celle-ci a été ainsi nommée en 1994.

LES BIENS CONFISQUÉS DURANT LA RÉVOLUTION À NOISY-LE-GRAND

Les biens confisqués durant la Révolution sont désignés sous le nom de biens nationaux ; ils sont constitués de tous les biens mobiliers, immobiliers et fonciers saisis par la Nation et mis à sa disposition au cours de la Révolution.

Les biens nationaux se répartissent en 2 groupes qui correspondent à 2 périodes distinctes et à 2 types de possédants.

Les biens nationaux de 1re origine concernent les biens du clergé et de l'Église qui sont confisqués en 1789 puis vendus en 1790-1791.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée Nationale décide que *« tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation »*, puis le 19 décembre elle décide la mise en vente de ces biens ainsi que ceux de la Couronne afin de gager les émissions d'assignats. Le 17 mars 1790, l'Assemblée décrète la vente des biens ecclésiastiques aux municipalités à charge pour celles-ci de les revendre à des particuliers.

Le décret du 14 mai 1790 affirme que les objectifs des ventes sont *« le bon ordre des finances et l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre des propriétaires ».* Il définit les modalités de ces ventes : préférence donnée aux municipalités pour les biens situés dans leur territoire, revente aux particuliers, ventes aux enchères publiques aux chefs-lieux de canton, paiement pouvant s'étaler sur 15 ans pour les municipalités et sur 12 ans pour les particuliers, préconisation du morcellement des biens mis en vente. Dans son rapport le comité pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques justifie le choix de cette procédure : *« Les conditions des ventes aux Municipalités ont pour objet général, d'assurer la prompte exécution de vos Décrets, en offrant aux Municipalités les moins importantes, non seulement la possibilité d'y recourir, mais encore un très grand intérêt à le désirer. En effet, si elles ne peuvent revendre sur-le-champ, elles auront sur le revenu de l'objet par elles acquis un bénéfice annuel très assuré. Elles auront, de plus, un bénéfice en capital sur la revente. Ce double bénéfice accordé aux Municipalités paraîtra peut-être trop considérable, mais des raisons puissantes ont déterminé notre comité. Pour assurer le succès de cette opération publique, il devient si essentiel d'y attacher les Municipalités, que ce qui sera accordé à leur médiation paraît un sacrifice aussi politique que modéré. »*

Mais six mois plus tard, en novembre 1790, l'Assemblée Constituante prend une décision diamétralement opposée ; un nouveau décret impose que les ventes soient effectuées par domaine entier sans morcellement préalable, ce qui exclut les paysans du processus d'acquisition de nouvelles terres. Les premiers biens du clergé sont effectivement vendus aux enchères au mois de novembre 1790. À la fin de l'année 1791, la grande majorité de ces biens a été vendue ; la bourgeoisie en a acquis la part la plus importante.

Les biens nationaux de 2e origine concernent les biens des émigrés et des suspects qui sont confisqués entre 1792 et 1794.

Les 19 février et 30 mars 1792, l'Assemblée Législative décrète le séquestre des biens de tous les émigrés absents depuis le 1er juillet 1789. Afin de faire payer la guerre à ceux qui en sont rendus responsables, la décision de la mise en vente des biens des émigrés est prise le 27 juillet 1792. Le 14 août 1792, quatre jours après la chute de la royauté, les modalités des ventes sont fixées : l'assemblée impose le morcellement des biens et leur aliénation par lots de 2 à 4 arpents afin de satisfaire les demandes des paysans. Dès le début de la Convention, la question des biens nationaux occupe une place importante

dans la lutte politique entre les Girondins et les Montagnards ; il s'ensuit de longues discussions sur les modalités des ventes qui sont suspendues pendant 9 mois à compter de novembre 1792. La Convention finit par décider en avril 1793 l'interdiction de coalition de plusieurs acheteurs et, en juin 1793, l'attribution d'un arpent de terre à tout chef de famille possédant moins d'un arpent en contrepartie d'une rente de 5% du prix du bien ; mais ces deux dispositions n'entreront pas réellement en application. Le 25 juillet 1793, la Convention adopte enfin les modalités de vente des biens des émigrés. Les ventes reprennent en novembre 1793 selon le principe de la division en lots ou portions *« autant qu'il est possible sans détériorer chaque corps de ferme »*, division suivie de la mise en vente aux enchères publiques. Le décret de la Convention du 17 septembre 1793 ordonne l'arrestation de tous les *« gens suspects »* (d'être ennemis de la Révolution) ; puis le décret du 16 février 1794 ordonne le séquestre de leurs biens et leur mise en vente. Ces dispositions sont rapidement mises en œuvre et viennent s'ajouter à celles concernant les biens des émigrés.

En fin de compte, les décrets pris par la Convention permettent de faire bénéficier les paysans les plus modestes d'une part beaucoup plus grande des biens de seconde origine que lors de la vente des biens de l'Église.

Les confiscations de biens durant la Révolution ont abouti à une importante redistribution des terres dans l'ensemble du pays ; cette redistribution est considérée par nombre d'historiens comme l'événement le plus important de la Révolution. Il est admis que sur l'ensemble de la France environ 10% des terres agricoles ont changé de main à la suite des confiscations révolutionnaires, 6% provenant des séquestres ecclésiastiques et 4% provenant des biens des émigrés. Cette importante redistribution des terres a contribué à lier la bourgeoisie à la cause de la France révolutionnaire.

La mise en œuvre des ventes de biens nationaux comporte plusieurs étapes : d'abord le recensement des biens confisqués par les municipalités, puis l'estimation de leur valeur par le district, ensuite l'annonce des ventes par voie d'affichage et enfin la vente aux enchères publiques au siège du district.

À Noisy-le-Grand, les confiscations effectuées durant la Révolution appartiennent à ces deux origines. La série Q des archives départementales des Yvelines a été la principale source documentaire de cette étude.

Biens de 1re origine

- religieux bénédictins de Saint-Martin des Champs : ensemble des biens fonciers acquis par la commune et revendus le 21 février 1791 ;
- biens de la cure de Villiers vendus le 21 février 1791 ;
- biens de la cure de Noisy-le-Grand vendus le 19 avril 1791.

Biens de 2e origine

- fabrique de Noisy : vente le 11 pluviôse an II (30 janvier 1794)1;
- commune de Noisy : vente le 22 ventôse an II (12 mars 1794) ;
- Jean Baptiste Peyre, curé de Noisy : vente de ses meubles les 11 et 12 fructidor an II (28 et 29 août 1794) ; absence de biens immobiliers ;
- Claude Eudeline, régisseur de Villeflix : séquestre limité à des papiers personnels ;
- Clément de Laage : vente du 11 au 16 vendémiaire an III (2 au 7 octobre 1794) ;

[1] Le calendrier révolutionnaire commence le 22 septembre 1792, jour de proclamation de la République ; il a été utilisé à partir d'octobre 1793 jusqu'au 1er janvier 1806. Dans cet article les dates sont le plus souvent indiquées uniquement en calendrier grégorien.

- Jean Germain Maubert de Neuilly : vente du 16 au 19 vendémiaire an III (7 au 10 octobre 1794) et 15 frimaire an III (5 décembre 1794) ;
- comtesse Desréaulx : mise en vente ajournée puis séquestre levé ;
- prince de Bourbon-Conti, propriétaire du Bois Saint-Martin.

Biens confisqués de 1re origine [2]

Les biens des religieux de Saint-Martin des Champs

Biens des religieux de St Martin des Champs en 1711

En 1060 le roi Henri Ier fait don du domaine royal de Noisy-le-Grand au prieuré Saint-Martin-des-Champs à Paris ; les moines bénédictins conservent la seigneurie de Noisy pendant plusieurs siècles. En 1706 ils vendent le Bois Saint-Martin et les droits de seigneurie de Noisy à Paul Poisson de Bourvallais ; après cette vente ils ne possèdent plus à Noisy que les bâtiments de la ferme et un peu moins de 400 arpents de terre. Le décret du 2 novembre 1789 entraine la confiscation des biens des religieux de Saint-Martin des Champs à Noisy ; le décret du 14 mars 1790 permet à la municipalité de Noisy de déposer une soumission afin de les acquérir. Dès le 30 mai 1790, le conseil général de la commune[3] se réunit pour écouter un rapport de M. Gatine, son procureur-syndic[4], à ce sujet. Le conseil général de Noisy se montre très ambitieux : il décide de présenter une soumission en vue d'acquérir les biens des Religieux de Saint-Martin des Champs situés sur son territoire, mais aussi plusieurs biens situés dans les paroisses « circonvoisinières » de Malnoue, Gournay et Torcy : 2 fermes et 100 arpents

[2] Arch. Dép. Yvelines : 1Q 59, 1Q 70.
[3] Le conseil général de la commune est le nom du conseil municipal à cette époque.
[4] Le procureur-syndic est un magistrat personnifiant le pouvoir exécutif et chargé de rappeler la loi.

de bois appartenant aux Ursulines de l'abbaye de Malnoue (à Emerainville), une ferme à Torcy dépendant du couvent du Val-de-Grâce ainsi que le Prieuré de Gournay avec 570 arpents de terre [le texte complet de la délibération est retranscrit en fin d'article]. L'ensemble de ces biens est estimé à environ 5 à 600.000 livres [5]. Le 13 juin 1790, la soumission est portée au Directoire du district de Gonesse par M. Valadou, maire et M. Gatine, procureur-syndic de la commune. L'acquisition des biens situés à Malnoue, Torcy et Gournay est refusée, la préférence étant donnée aux municipalités concernées. Les 6 et 7 novembre 1790, une évaluation des biens des Religieux de Saint-Martin des Champs à Noisy, réalisée par un expert du Directoire du district, fixe leur prix à 65.981 livres 16 sous 8 deniers. Le 16 janvier 1791, le Comité chargé par l'Assemblée Nationale de l'aliénation des Domaines Nationaux donne son accord à l'acquisition par la municipalité de Noisy. Les biens des moines de Saint-Martin des Champs consistent à Noisy en un grand corps de ferme et 369 arpents 12 perches de terres. Les biens mis en vente sont ainsi décrits : *un grand corps de ferme consistant en plusieurs bâtiments à l'usage du fermier et servant à son exploitation et cour contenant 1 arpent 62 perches, deux clos derrière contenant 6 arpents 39 perches*[6] *; plus 369 arpents 56 perches de terres et prés en 37 pièces ; et 61 livres 10 sols de rente en 7 parties dues par plusieurs particuliers ; et une redevance en nature de 100 bottes d'échalas*[7] *et un millier de bourrier* [8].

La municipalité de Noisy utilise très rapidement la possibilité, accordée par la loi, de revente du bien à des particuliers ; la vente aux enchères publiques a lieu le 21 février 1791 au district de Gonesse ; elle prend la forme *d'une vente et adjudication définitive à l'extinction des feux*[9]. Elle comporte un seul lot qui inclut la totalité des biens des moines à Noisy-le-Grand ; de ce fait, elle ne peut concerner que des nobles ou de riches possédants. La vente est très animée ; huit enchérisseurs cherchent à obtenir les terres des religieux. La première enchère doit être faite au-dessus du prix de l'évaluation ; elle est faite par M. Le Couteulx à 100.000 livres. Puis, M. Le Couteulx enchérit à 13 reprises, M. Debois Landry à 9 reprises et M. Delacou 7 fois. Trente-trois bougies seront brûlées avant de conclure la vente en faveur de Barthélemy Jean Louis Le Couteulx de la Noraye pour 190.000 livres. Le prix de vente est presque 3 fois supérieur au prix de l'estimation ; la vente à un particulier est une excellente opération pour les finances publiques et la municipalité.

Moins de deux mois plus tard, le 13 avril, Barthélemy J.L. Le Couteulx revient au district de Gonesse pour céder une partie de cet achat à des tiers[10] ; il déclare que *sur les 369 arpents 56 perches de terre à lui adjugés, 88 arpents 8 perches sont pour et au profit de Jean Germain Maubert de Neuilly, ancien fermier général, pour 44.213 livres ; 99 arpents 3 perches sont pour et au profit de Jean Baptiste Marchant, officier de la chambre du roi, pour 38.467 livres ; et 8 arpents 32 perches sont pour et au profit de Jeanne de Meuves, veuve Desréaulx, pour 9.984 livres*. Les partenaires de ce partage sont tous les quatre déjà propriétaires de terres à Noisy ; leurs noms apparaissent sur le rôle des tailles de l'année 1789, mais au titre d'exemptés. Après le partage Le Coulteux conserve 174 arpents de terres des moines de Saint-Martin-des-Champs. Les bâtiments de la ferme des moines font partie du lot de Maubert de Neuilly. Le morcellement des biens des moines survenant si rapidement après la vente est très étonnant. Le Couteulx a-t-il agi le 21 février comme prête-nom ou leader d'un groupe d'acheteurs déjà formé, un arrangement avec les autres bénéficiaires du partage étant déjà prévu ? C'est peu probable, car Maubert de Neuilly était présent le 21 février et il est intervenu une fois dans les enchères. Une autre explication

[5] Arch. Nat. : Q/2/168.
[6] L'arpent carré est une unité de superficie d'Ancien Régime dont valeur variait selon les régions de 0,35 à 0,51 hectare. À Noisy l'arpent valait 0,39 hectare ; 1 arpent est égal à 100 perches.
[7] échalas : pieu en bois servant de tuteur à un arbuste ou à un cep de vigne.
[8] bourrier : paille du blé, donc ici « *un millier de bottes de paille* ».
[9] Il s'agit d'une forme particulière de vente aux enchères à la bougie. Les bougies sont allumées une à la suite de l'autre ; la vente prend fin lorsqu'aucune enchère n'est faite durant le temps de combustion d'une bougie.
[10] Un acheteur de bien national avait le droit de nommer un « command », un autre acheteur qui lui serait substitué dans les droits et les obligations créés par l'adjudication.

semble possible : en effet Barthélemy J.L. Le Couteulx a contracté un prêt de 80.000 livres de sa mère et de son cousin Jacques-Jean Le Couteulx du Molay pour cette acquisition ; il se peut qu'il ait été alors à court de liquidités et donc dans l'impossibilité de régler seul la totalité de son achat à l'administration des Domaines.

Barthélemy Jean Louis Le Couteulx de la Noraye (1752- 1799)[11]

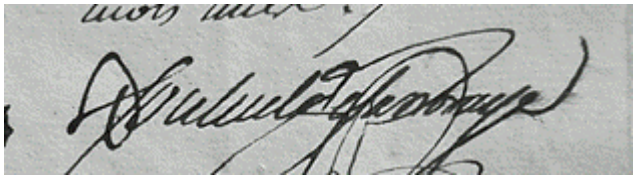

Barthélemy Jean Louis Le Couteulx de la Noraye est le frère aîné de Laurent-Vincent Le Couteulx dont le mariage a été célébré le 3 février 1785 à Noisy-le-Grand dans la chapelle du château de Villeflix[12]. Les deux frères sont associés au capital de la banque Le Couteulx et Cie dont le siège parisien est situé place de Louis le Grand (future place Vendôme) ; au capital de la banque se trouvent également Louis Pourrat, le beau-père de Laurent-Vincent, et deux de leurs cousins : Jean-Barthélemy Le Couteulx de la Noraye et Jacques-Jean Le Couteulx du Molay. Barthélemy J. L. Le Couteulx a acheté en 1782 le domaine de Villeflix avec les 183 arpents de terre qui en dépendent au marquis de Béthune ; son frère Laurent-Vincent devient propriétaire du château de Voisins à Louveciennes et leur cousin Jacques-Jean est propriétaire non loin de là du château de Malmaison qui sera habité plus tard par Joséphine de Beauharnais. Barthélemy J. L. Le Couteulx quitte la banque à la fin de l'année 1788. Lors du début de la Révolution en 1789, la 1re municipalité parisienne nomme Barthélemy J. L. Le Couteulx lieutenant des domaines et des revenus ; à ce titre il intervient dans la vente des biens ecclésiastiques comme biens nationaux et il est également responsable de la surveillance du paiement des taxes sur les marchandises entrant dans Paris. En octobre 1790 il devient surintendant de la maison de Monsieur, frère du roi, futur Louis XVIII, jusqu'à la fuite de celui-ci à l'étranger en juin 1791. À la fin de l'année 1792 il est élu conseiller général du département de la Seine-et-Oise, dont Noisy-le-Grand fait partie ; il est désigné commissaire pour le contrôle de la gestion de l'ancien Directoire du département, ainsi que commissaire pour l'entretien des routes.

Cependant, le vent tourne pour les Le Couteulx durant l'année 1793 ; au mois de septembre des scellés sont posés sur le siège social de la banque Le Couteulx et Cie place Vendôme afin d'en examiner les livres comptables, en particulier les transferts d'argent à l'étranger. Barthélemy J. L. Le Couteulx tente de montrer son adhésion à la politique du gouvernement révolutionnaire. Le 26 novembre 1793, la commune de Noisy-le-Grand fait don à la Nation de deux des cloches de son église, afin de participer à l'effort de guerre ; Le Couteulx y ajoute le don personnel des ornements et pièces d'orfèvrerie de sa chapelle privée à Villeflix [13].

Mais une nouvelle mise en accusation intervient le 29 novembre 1793. Le Comité de sûreté générale accuse les dirigeants de Le Couteulx et Cie d'avoir entretenu des intelligences avec des ennemis de la République pour leur procurer des secours et il donne l'ordre d'arrêter les cinq associés ou ex-associés de la banque : Barthélemy J. L. Le Couteulx et son frère Laurent-Vincent, Louis Pourrat (beau-père de Laurent-Vincent) ainsi que leurs deux cousins : Jean-Barthélemy et Jacques-Jean. Ils sont détenus à la prison de Port Libre[14], puis à la Conciergerie, mais ils ne passent pas en jugement à l'exception de Louis Pourrat qui est condamné à mort et guillotiné le 21 messidor an II (9 juillet 1794).

[11] Zylberberg Michel : Capitalisme et catholicisme dans la France moderne. La dynastie Le Couteulx, Paris, 2001.
[12] Coquard Claude : à Noisy en 1785 un mariage entre la finance et la magistrature, Bulletin NLGH N°1, sept 2012.
[13] Arch. Nat. : C//278 dossier 743.
[14] Port Royal en nom d'Ancien Régime.

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), les Le Couteulx sont rapidement libérés ; leur détention a duré neuf mois. On peut se demander pourquoi ils ont été épargnés. Une hypothèse a été formulée : les Le Couteulx auraient versé de fortes sommes d'argent à Fouquier-Tinville l'accusateur public au Tribunal révolutionnaire et celui-ci aurait retardé le moment du procès en déplaçant leur dossier[15] ; cependant aucun document ne vient étayer cette hypothèse. Il est également remarquable que les biens de Barthélemy J. L. Le Couteulx n'aient pas été placés sous séquestre comme la loi l'imposait à l'époque de la Terreur.

Barthélemy Jean Louis Le Couteulx entre son père et son frère Laurent-Vincent - pastel vers 1760

Après sa libération, Barthélemy J. L. Le Couteulx retrouve sa place au conseil général de Seine-et-Oise ; il y est nommé commissaire à propos des biens Desréaulx en 1795, puis commissaire pour la levée du séquestre du Bois Saint-Martin en 1797. Il se consacre aussi à ses affaires personnelles pour tenter d'améliorer une situation financière devenue critique. Afin de mettre la propriété de Villeflix à l'abri de ses créanciers, il vend le 10 juin 1795 le domaine à sa femme Marie Madeleine Jeanne Le Boucher d'Honguemare ; l'opération est rendue possible par la séparation de biens des époux prononcée le 16 juillet 1794. Il cherche à désintéresser ses créanciers en réglant ses dettes sans y parvenir complètement. Il décède le 15 juillet 1799 au domaine de Villeflix, sa résidence de Noisy-le-Grand. L'acte de décès lui attribue les qualités de cultivateur et propriétaire.

[15] Zylberberg Michel, *op. cit.*, p. 317.

La cure de Villiers-sur-Marne

La cure de Villiers possède une pièce de terre dans la partie sud de Noisy au lieu-dit le Richard (ou le Richardet). L'arpentage et l'estimation sont réalisés le 13 décembre 1790 ; la pièce de terre mesure 12 arpents environ, sa valeur est estimée à 1.920 lt[16]. La vente aux enchères a lieu le 21 février 1791 au district de Gonesse. Elle est rapide ; la vente se termine à la troisième bougie. Barthélemy J.L. Le Couteulx fait une première enchère à 2.000 lt et il devient adjudicataire de cette terre pour 2.250 lt.

La cure de Noisy-le-Grand[17]

La cure de Noisy-le-Grand possède 23 pièces de terre en différents points de la commune. L'arpentage du 29 avril 1791 indique une superficie de 12 arpents 10 perches de terres et 4 arpents 43 perches de prés, soit au total 16 arpents 53 perches estimés au prix de 4.020 lt. La vente a lieu le 19 avril ; François Gatine, charpentier habitant de Noisy, acquiert ces terres pour 6.250 lt.

Biens confisqués de 2e origine[18]

Fabrique de Noisy-le-Grand

Les biens de la fabrique[19] de Noisy comportent 2 terrains : l'un de 2 arpents au lieu-dit la sente et l'autre d'un demi-arpent au lieu-dit les grammonts. La vente a lieu le 30 janvier 1794. Barthélemy J. L. Le Couteulx emporte cette vente en déboursant 700 lt pour le 1er terrain et 400 lt pour le 2e.

Commune de Noisy-le-Grand

Cette terre mesure 1 arpent ; elle est vendue le 12 mars 1794 à Joseph Cagnard, épicier et cabaretier à Noisy, pour la somme de 820 lt. Le partage des biens communaux a été autorisé par la loi du 10 juin 1793 ; il est très limité à Noisy.

Jean Baptiste Peyre, curé de Noisy-le-Grand, guillotiné en 1793[20]

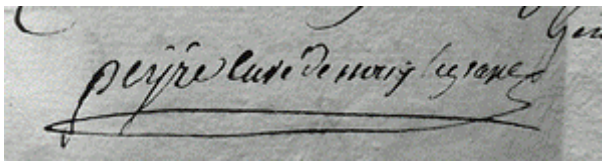

Jean Baptiste Peyre est né en 1756 à Toulouse. Il arrive à Paris en 1786, puis en août 1790 il prend la charge de vicaire de la paroisse de Noisy-le-Grand, alors qu'au même moment J.M. Grente, le vicaire en place, devient curé[21]. C'est une époque mouvementée pour l'Église en France ; l'Assemblée Constituante adopte le 12 juillet 1790 la Constitution civile du clergé, ratifiée par Louis XVI le mois suivant. Les prêtres deviennent des agents salariés de la Nation. En décembre 1790 la Constituante exige des prêtres la prestation d'un serment de fidélité à la Nation et de maintien de la Constitution (civile du clergé) ; cette prestation de serment se déroule en janvier- février 1791. Comme environ la moitié du clergé, Jean Baptiste Peyre accepte de prêter serment ; il fait donc partie du groupe des prêtres constitutionnels, également dénommés prêtres jureurs, seuls autorisés à exercer le culte dans les églises. Les prêtres réfractaires (ayant refusé de prêter serment) sont pourchassés et doivent entrer dans la clandestinité. En octobre 1791, J.M. Grente curé de Noisy-le-Grand quitte son office. A-t-il refusé de prêter serment et, devenu prêtre réfractaire, doit-il quitter son office ? Il n'y a pas de document qui l'atteste. En tout cas J.B. Peyre devient à ce moment vicaire desservant de Noisy-le-Grand, c'est-à-dire

[16] lt = livre tournois, unité monétaire d'Ancien Régime.
[17] Arch Dép. Yvelines : 3Q 56, ainsi que Adrien Mentienne : Histoire de Noisy-le-Grand (1919).
[18] Arch. Dép. Yvelines : 1Q 67, 1Q 68, 1Q 74.
[19] fabrique : ensemble des biens et des revenus d'une paroisse.
[20] Arch. Dép. Yvelines : 4Q 216, 5Q 253.
[21] Archives municipales : 165 W 11 : registre paroissial (1781-1792).

qu'il assure le service de la paroisse en l'absence de curé désigné. Il est nommé curé de la paroisse au mois de mai 1792.

Le décret de l'Assemblée Nationale du 20 septembre 1792 retire la tenue de l'état civil aux curés pour le confier aux maires. Les registres paroissiaux : baptêmes-mariages- sépultures (registres BMS pour les généalogistes) deviennent les registres d'état civil : naissances-mariages-décès. J. B. Peyre est membre du conseil général de la commune ; de plus, en novembre 1792, il se voit confier la fonction d'officier public ayant la mission de la tenue de l'état civil de la commune. Sa signature figure sur le registre d'août 1790 à octobre 1791 avec celle du curé J.M. Grente ; par la suite, entre octobre 1791 et octobre 1793, la signature de J.B. Peyre figure seule sur ce registre. Il joue un rôle très important dans les institutions civiles nouvellement créées ; les séances du conseil de la commune se tiennent chez lui au presbytère. Pendant une année, de novembre 1792 à octobre 1793, l'état civil de Noisy continue à être tenu par le curé en contradiction avec le décret de septembre 1792.

Le 13 octobre 1793, l'assemblée générale de la commune nomme *« le citoyen Peyre »* membre du comité de surveillance de la commune, par 23 voix sur 31 votants. Les 5 membres de ce comité sont chargés de *« faire exécuter les lois et dénoncer exactement les gens suspects qui pourraient se trouver à leur connaissance »*. Jean Baptiste Peyre participe activement aux institutions mises en place par la Convention ; son élection au premier rang au comité de sûreté montre combien il est estimé par les habitants de Noisy. Il a un rôle central dans la vie communale ; il est alors à la fois *« curé, membre du conseil de la commune, officier public pour tenir le registre des baptêmes, mariages et sépultures, membre et président du comité de surveillance, la maison commune est chez lui et le comité aussi »*. Cependant, la loi des suspects a été publiée le mois précédent et, après la proclamation du culte de la Raison, les prêtres constitutionnels eux-mêmes deviennent suspects.

Trois jours après l'élection du comité de sûreté de Noisy, le 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793), le citoyen Boulan dénonce Jean Baptiste Peyre au Comité de surveillance du département de Paris comme étant *« un aristocrate enragé, fanatique et contre-révolutionnaire »*. Les déclarations de Boulan occupent 5 pages où il détaille les reproches faits à son curé[22] : utilisation de l'encens durant les offices malgré l'interdiction faite par la loi ; recommandation du Pape aux prières des paroissiens ; présence de 2 bannières ornées de fleurs de lys dans le chœur de l'église malgré l'injonction qui lui a été faite de les brûler ; célébration le 15 août précédent d'un office en mémoire du vœu prononcé par Louis XIII[23] ; par contre, le 10 août : refus de célébrer la fête de la fédération inscrite au nouveau calendrier républicain ; tentative pour tromper la municipalité au sujet de la délivrance d'un certificat de résidence à un émigré appartenant à la famille Desréaulx ; tenue de propos publics visant au rétablissement de la royauté et de ses privilèges. Sur ordre du Comité de sûreté générale Jean-Baptiste Peyre est arrêté le 19 octobre 1793 ; ses papiers et quelques autres effets sont saisis, il s'agit de textes de sermons et d'ornements d'église comportant des fleurs de lys. Interrogé lors de son arrestation, il *dit être curé, membre du conseil général de la commune, officier public pour tenir le registre des baptêmes, mariages et sépultures, membre et président du comité de surveillance* (créé 3 jours auparavant). Il est conduit à la conciergerie du Palais à Paris. L'acte d'accusation rédigé le 16 décembre 1793 par Fouquier-Tinville reprend tous les griefs exposés par le dénonciateur. Il passe en jugement devant le Tribunal criminel révolutionnaire le 28 frimaire an II (18 décembre 1793). Le procès-verbal de la séance indique la présence de 6 témoins ; il n'y figure aucune déclaration de l'accusé ni de son avocat. Jean Baptiste Peyre est convaincu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires tendant à la dissolution de la République et au rétablissement de la royauté. Il est condamné à mort et conduit à l'échafaud le jour même ; il est alors âgé de 37 ans.

[22] Arch. Nat. : W//302 dossier 338.
[23] Vœu de consacrer le royaume de France à la Vierge Marie, si elle lui accorde enfin un héritier.

La condamnation de Jean Baptiste Peyre par le Tribunal Révolutionnaire entraine automatiquement la confiscation de ses biens au profit de la République. Des scellés sont alors posés sur le presbytère de Noisy-le-Grand par ordre du Comité de sûreté générale ; Sébastien Nicolas Varlet est nommé gardien de ce séquestre. Un inventaire estimatif de ses meubles et effets est effectué le 17 mars 1794 par Jean Pierre Hersend, notaire et maire de Neuilly-sur-Marne ; l'estimation qu'il en fait se monte à la somme de 1.256 livres. Les 28 et 29 août 1794, en vertu d'un arrêté de l'administration du district de Gonesse, le même Hersend procède *« à la vente du mobilier ayant appartenu au nommé Peyre ci-devant curé de Noisy-le-Grand »*. La vente aux enchères se déroule au presbytère ; elle rapporte à la Nation 2.267 livres 6 sols, soit près du double de l'estimation.

Pour autant, l'administration des Domaines n'en a pas fini avec le dossier de Jean-Baptiste Peyre ; elle poursuit ses investigations en entreprenant des recherches minutieuses sur d'éventuels biens immobiliers ayant été possédés par le condamné dans le département de Seine-et-Oise ainsi qu'en Haute Garonne, département de naissance de Jean Baptiste Peyre. De nombreux courriers partent du district de Gonesse à la recherche de ces biens. Voici un exemple de demande pressante contenue dans un courrier du 14 thermidor an II (1er août 1794) :

Je t'ai donné connaissance par une lettre du 17 nivôse de la condamnation à mort de Peyre, curé de Noisy-le-Grand et je t'ai chargé de prendre des renseignements pour s'assurer si ce contre-révolutionnaire n'avait pas laissé dans ton arrondissement quelques propriétés mobilières ou immobilières. Le silence que tu as gardé depuis ma dernière lettre me fait craindre que tu ne sois nullement occupé de cet objet. Si tu as fait de nouvelles démarches, tu voudras bien me rendre compte courrier pour courrier de leurs résultats et si tu es certain qu'il n'a laissé aucun bien, tu m'adresseras ton certificat négatif.

Des notes envoyées par les créanciers du curé au district se trouvent également dans le dossier Peyre. Par exemple la citoyenne Berthaud, gouvernante du curé, demande au district le paiement de ses gages ainsi que le remboursement d'un prêt de 300 livres qu'elle a consenti à son employeur, la totalité s'élevant à la somme de 779 livres 2 sols 6 deniers ; de même le citoyen Cagnard, aubergiste, réclame la somme de 50 livres 12 sols pour les repas qu'il a fournis à Peyre.

Claude Eudeline, régisseur de Villeflix[24]

Claude Eudeline (né en 1735 à Boissey-le-Chatel – décédé le 16 juillet 1812 à Noisy-le-Grand) est le régisseur du domaine de Villeflix, propriété de de Barthélemy J. L. Le Couteulx de la Noraye. Le 1er novembre 1793, soit quinze jours après le curé Peyre, il est dénoncé au comité de surveillance de Noisy-le-Grand par Georges Leduc, domestique gardant les vaches du domaine. Le citoyen Leduc affirme que le régisseur *« a donné à manger du pain à son porc et des otons de blé*[25] *à ses poules et à deux chevaux »*. L'accusation est grave, car le pays étant en guerre, la loi en vigueur réserve la consommation des céréales aux habitants et aux réserves des armées de la République. Claude Eudeline est arrêté le 11 janvier 1794 sur réquisition du comité de sûreté générale de la Convention et conduit le lendemain à la Conciergerie. Des scellés sont posés sur ses papiers personnels de propriété alors que les papiers relatifs à l'exploitation de la ferme sont laissés libres d'accès. Dès le 14 janvier, le conseil général de la commune s'inquiète de l'absence du régisseur pour la culture des terres et il envoie un courrier à l'accusateur public, signé par 37 citoyens. Le conseil municipal y prend la défense de Claude Eudeline et se porte garant de sa loyauté républicaine. Il demande la libération du régisseur pour assurer la gestion *« d'une ferme de 600 arpents de terre »* ; il indique également qu'Eudeline est *« seul à la tête de l'exploitation, ses cinq enfants et même son gendre le citoyen Boulan étant tous au service de la République tant sur terre que sur mer »*. Deux semaines plus tard, le 26 janvier 1794, le Tribunal

[24] Arch. Nat. : W//316 dossier 451.
[25] Oton de blé : blé dont la balle n'a pas encore été séparée par battage.

Révolutionnaire prend en compte les arguments de la municipalité et acquitte Claude Eudeline en dépit d'un réquisitoire très sévère de l'accusateur public Fouquier-Tinville[26].

Les biens de Clément de Laage[27]

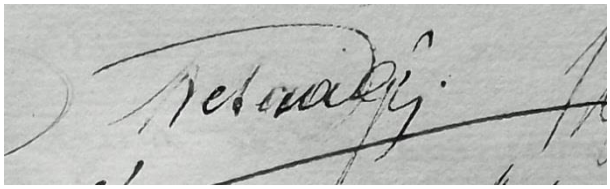

Clément de Laage de Bellefaye (1724-1794) hérite de la seigneurie de Bry-sur-Marne de son oncle Étienne de Silhouette, brièvement ministre des finances de Louis XV, qui décède sans héritier direct en 1767 dans sa résidence de Bry-sur-Marne. En plus de nombreuses terres à Bry-sur-Marne, Clément de Laage possède les fiefs de la Barre, de Normandie, de Gaumont et du Braïyer dans le terroir de Noisy. Il est l'un des fermiers généraux de sa Majesté de 1762 jusqu'à 1791[28] ; à ce titre il est arrêté le 24 novembre 1793.

Sous l'Ancien Régime, la Ferme Générale est chargée par le roi de la perception des impôts indirects au terme d'un bail mis aux enchères tous les six ans. La Ferme Générale est supprimée par l'Assemblée Nationale en mars 1791, par la suite la gestion des fermiers généraux est mise en cause ; une révision de leurs comptes est entreprise. Les fermiers généraux au nombre de trente-et-un sont arrêtés en novembre 1793. Le décret de la Convention Nationale du 5 mai 1794 renvoie au Tribunal révolutionnaire *les ci-devant fermiers généraux intéressés aux baux David, Salzard et Mager.*

Ils sont prévenus :

- *de s'être attribué des intérêts à dix et six pour cent pendant le bail de David au lieu de se borner à la jouissance des intérêts à quatre pour cent que leur accordait le bail*
- *d'avoir exercé sur le peuple une concussion en introduisant dans le tabac après sa préparation de l'eau dans la proportion d'un septième et en lui faisant payer cette eau au prix du tabac. Concussion aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts*
- *d'avoir enfreint les clauses du bail qui les assujettissait à verser chaque mois le produit des droits qui leur était donné en Régie*
- *d'avoir préjudicié aux droits du gouvernement en faisant substituer au dixième établi par l'édit de 1764 les dispositions de l'arrêt du 21 janvier 1771*
- *d'avoir sollicité et obtenu une indemnité pour la distraction d'une partie de perception qui leur était confiée*
- *d'avoir accordé des gratifications extraordinaires à des personnes qui n'y pouvaient prétendre*
- *d'avoir liquidé les débets[29] des comptes qui concernaient leur administration d'avec l'argent qui provenait de l'administration Nationale.*

Le procès devant le Tribunal révolutionnaire a lieu le 19 Floréal an II (8 mai 1794). Sans grande cohérence avec l'acte d'accusation, le jury déclare *qu'il a existé un complot contre le peuple français tendant à favoriser par tous les moyens possibles les succès des ennemis de la France.* Trois fermiers généraux qui ne sont qu'adjoints sont exclus des débats et ont la vie sauve ; les vingt-huit autres fermiers généraux, parmi lesquels Clément de Laage, sont condamnés à la peine de mort et guillotinés le jour

[26] Rousseau Denise : *1793 : la Terreur à Noisy-le-Grand* (Noisy Magazine 1987-2T).
[27] Arch. Dép. Yvelines : 1Q 354, 4Q 141, 5Q 233, 5Q 310.
[28] Claeys Thierry : dictionnaire biographique des financiers au XVIII[e] siècle, SPM, 2011.
[29] débet : ce qui reste dû après l'arrêté d'un compte.

même sur la place de la Révolution (actuelle place de la Concorde) ; l'ensemble de leurs biens sont mis sous séquestre de la Nation.

La vente des biens de Clément de Laage à Noisy-le-Grand est bien différente de celle des terres des moines de Saint-Martin-des-Champs. Les propriétés de Clément de Laage ne sont pas vendues en un seul lot comme celles des moines, elles sont divisées en 90 parcelles, ce qui rend leur achat accessible à une grande partie de la population noiséenne. La vente aux enchères a lieu au chef-lieu du district de Gonesse. Vue son importance, elle occupe six journées du 2 au 7 octobre 1794.

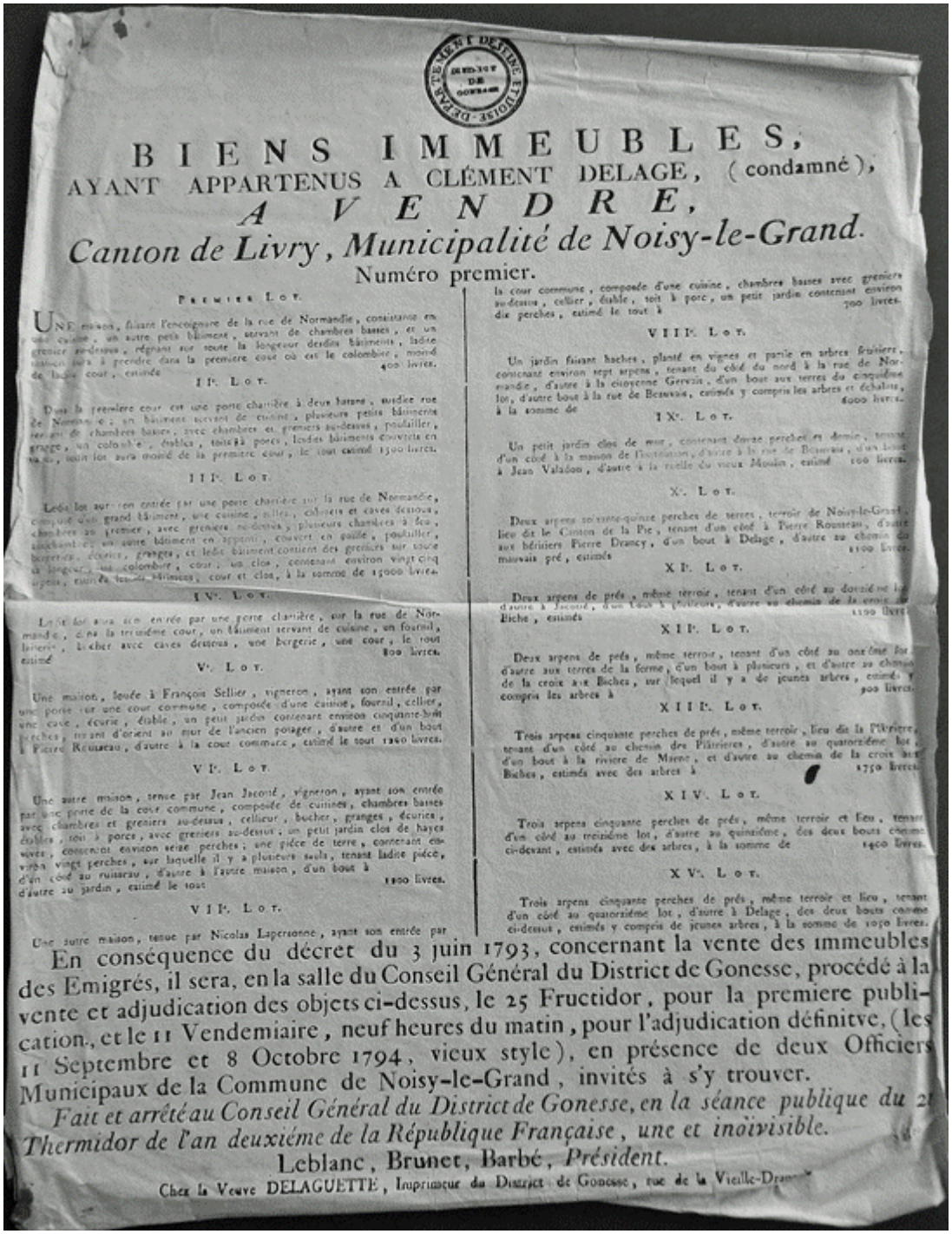

BIENS IMMEUBLES,
AYANT APPARTENUS A CLÉMENT DELAGE, (condamné),
A VENDRE,
Canton de Livry, Municipalité de Noisy-le-Grand.
Numéro premier.

PREMIER LOT.

UNE maison, faisant l'encoignure de la rue de Normandie, consistante en une cuisine, un autre petit bâtiment, servant de chambres basses, et un grenier au-dessus, régnant sur toute la longueur desdits bâtiments, ladite maison tirant à prendre dans la première cour où est le colombier, montant de ladite cour, estimée 400 livres.

II^e. LOT.

Dans la première cour est une porte charretière à deux battans, sur ladite rue de Normandie; un bâtiment servant de cuisine, plusieurs petits bâtimens servant de chambres basses, avec chambres et greniers au-dessus, poulailler, grange, un colombier, étables, toit à porc, lesdits bâtimens couverts en tuile, ledit lot aura moitié de la première cour, le tout estimé 1500 livres.

III^e. LOT.

Ledit lot aura son entrée par une porte charretière sur la rue de Normandie, consiste un grand bâtiment, une cuisine, salles, caboulets et caves dessous, chambres au premier, avec greniers au-dessus, plusieurs chambres à feu, chambres au second bâtiment en appentis, couvert en tuile, poulailler, attenant ledit bâtiment un autre bâtiment en appentis, couvert en tuile, poulailler, bergerie, écurie, grange, et ledit bâtiment contient des greniers sur toute sa longueur, un colombier, cour, un clos, contenant environ vingt cinq arpens, entre les terres labourables, cour et clos, à la somme de 15000 livres.

IV^e. LOT.

Ledit lot aura son entrée par une porte charretière, sur la rue de Normandie, dans la troisième cour, un bâtiment servant de cuisine, un fournil, laiterie, bûcher avec caves dessous, une bergerie, une cour, le tout estimé 800 livres.

V^e. LOT.

Une maison, louée à François Sellier, vigneron, ayant son entrée par une porte sur une cour commune, composée d'une cuisine, fournil, cellier, une cave, écurie, étable, un petit jardin contenant environ cinquante-huit perches, tenant d'orient au mur de l'ancien potager, d'autre et d'un bout à Pierre Rousseau, d'autre à la cour commune, estimé le tout 1260 livres.

VI^e. LOT.

Une autre maison, tenue par Jean Jacomé, vigneron, ayant son entrée par une porte de la cour commune, composée de cuisines, chambres basses avec chambres et greniers au-dessus, cellier, bûcher, granges, écuries, étables, toit à porc, avec greniers au-dessus; un petit jardin clos de hayes vives, contenant environ seize perches; une pièce de terre, contenant environ vingt perches, sur laquelle il y a plusieurs seuls, tenant ladite pièce, d'un côté au ruisseau, d'autre à l'autre maison, d'un bout à d'autre au jardin, estimé le tout 1200 livres.

VII^e. LOT.

Une autre maison, tenue par Nicolas Lapersonne, ayant son entrée par la cour commune, composée d'une cuisine, chambres basses avec greniers au-dessus, cellier, étable, toit à porc, un petit jardin contenant environ dix perches, estimé le tout à 700 livres.

VIII^e. LOT.

Un jardin faisant hachet, planté en vignes et partie en arbres fruitiers, contenant environ sept arpens, tenant du côté du nord à la rue de Normandie, d'autre à la citoyenne Gervais, d'un bout aux terres du cinquième lot, d'autre bout à la rue de Beauvais, estimés y compris les arbres et échalats, à la somme de 4000 livres.

IX^e. LOT.

Un petit jardin clos de mur, contenant douze perches et demie, tenant d'un côté à la maison de l'hôtellerie, d'autre à la rue de Beauvais, d'un bout à Jean Valadon, d'autre à la ruelle du vieux Moulin, estimé 100 livres.

X^e. LOT.

Deux arpens soixante-quinze perches de terres, terroir de Noisy-le-Grand, lieu dit le Canton de la Pie, tenant d'un côté à Pierre Rousseau, d'autre aux héritiers Pierre Drancy, d'un bout à Delage, d'autre au chemin du mauvais pré, estimés 1100 livres.

XI^e. LOT.

Deux arpens de prés, même terroir, tenant d'un côté au dixième lot, d'autre à Jacomé, d'un bout à plusieurs, d'autre au chemin de la croix aux Biches, estimés 1100 livres.

XII^e. LOT.

Deux arpens de prés, même terroir, tenant d'un côté au onzième lot, d'autre aux terres de la ferme, d'un bout à plusieurs, et d'autre au chemin de la croix aux Biches, sur lequel il y a de jeunes arbres, estimés y compris les arbres à 900 livres.

XIII^e. LOT.

Trois arpens cinquante perches de prés, même terroir, lieu dit la Plâtrière, tenant d'un côté au chemin des Plâtrières, d'autre au quatorzième lot, d'un bout à la rivière de Marne, et d'autre au chemin de la croix aux Biches, estimés avec des arbres à 1750 livres.

XIV^e. LOT.

Trois arpens cinquante perches de prés, même terroir et lieu, tenant d'un côté au treizième lot, d'autre au quinzième, des deux bouts comme ci-devant, estimés avec des arbres, à la somme de 1400 livres.

XV^e. LOT.

Trois arpens cinquante perches de prés, même terroir et lieu, tenant d'un côté au quatorzième lot, d'autre à Delage, des deux bouts comme ci-dessus, estimés y compris de jeunes arbres, à la somme de 1050 livres.

En conséquence du décret du 3 juin 1793, concernant la vente des immeubles des Emigrés, il sera, en la salle du Conseil Général du District de Gonesse, procédé à la vente et adjudication des objets ci-dessus, le 25 Fructidor, pour la premiere publication, et le 11 Vendemiaire, neuf heures du matin, pour l'adjudication définitve, (les 11 Septembre et 8 Octobre 1794, vieux style), en présence de deux Officiers Municipaux de la Commune de Noisy-le-Grand, invités à s'y trouver.

Fait et arrêté au Conseil Général du District de Gonesse, en la séance publique du 2[illegible] Thermidor de l'an deuxiéme de la République Française, une et indivisible.

Leblanc, Brunet, Barbé, *Président.*

Chez la Veuve DELAGUETTE, Imprimeur du District de Gonesse, rue de la Vieille-Dra[illegible]

Affiche de la vente des biens immobiliers de Clément de Laage

Les huit premiers lots sont constitués de terrains bâtis situés en limite du bourg sur la rue de Normandie (actuelle rue de la Baignade). Le lot le plus important est le siège de l'ancien fief de Normandie : grand bâtiment et bâtiment d'appoint dans un clos de 25 arpents ; il est adjugé 82.800 livres à Nicolas Coisy, citoyen de Champigny. À côté, un jardin de 7 arpents planté de vignes et d'arbres fruitiers est adjugé 36.500 livres au même acheteur Nicolas Coisy. Également rue de Normandie, un lot comprenant un bâtiment servant de cuisine et plusieurs petits bâtiments est adjugé 15.300 livres à Patrice Binsse, habitant de Paris. Faute de payement, M. Coisy et M. Binsse seront déchus de leurs achats et les héritiers de Laage rentreront en possession de ces biens qu'ils vendront en 1816 au baron Louis. Les adjudications de ces 8 lots sont emportées par 6 acheteurs.

Les 82 autres lots de la vente concernent des terres agricoles qui sont disséminées sur le territoire de la commune et qui ont une superficie totale de 248 arpents. La superficie moyenne d'un lot est 3 arpents, le plus grand nombre mesure entre 2 et 4 arpents, 9 parcelles ont entre 5 et 8 arpents et 6 sont inférieures à 2 arpents. Quarante et un acheteurs se répartissent les terres de Clément de Laage ; ils sont tous noiséens à quatre exceptions près. La plupart des acheteurs n'acquiert qu'un ou deux lots. Cependant, quelques-uns achètent de nombreuses parcelles : Pierre François Granger, hôtelier, achète 13 lots (40 arpents) ; Barthélemy J. L. Le Couteulx[30], propriétaire de Villeflix : 8 lots (36 arpents) ; Michel La Personne, vigneron : 5 lots (13 arpents) ; Jean Baptiste Chéret, boucher : 5 lots (12 arpents) ; Jacques René Lottin, maçon : 3 lots. Le total des enchères de ces 82 lots atteint la somme de 98.450 livres, soit une valeur moyenne de 1.200 livres par lot.

Le procès-verbal des ventes comporte pour chaque lot une indication de lieu-dit. Certains de ces noms ont disparu de la toponymie noiséenne, les voici pour mémoire : le canton de la pie, la Croix Dioches, le chemin des trois marres, prairie de Noisy, la côte perdue, le bois Serin, le buisson pouilleux, la grande remise, la fontaine Girault. Malheureusement, les documents ne donnent pas d'indication qui permette de préciser la localisation de ces lieux-dits.

Les biens de Jean Germain Maubert de Neuilly[31]

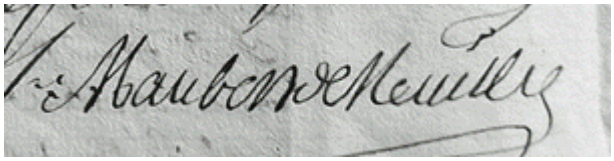

Jean Germain Maubert de Neuilly (1730-1794) est fermier général de 1787 à 1791, de même que son voisin Clément de Laage. À la veille de la Révolution, le 14 mai 1788, Jean Germain Maubert de Neuilly achète un domaine à Noisy-le-Grand : la Grande Maison située rue de Beauvais (maison avec jardin de 14 arpents et 19 arpents de terres). Il accroit ses biens en rachetant le 13 avril 1791 à Barthélémy J. L. Le Couteulx une partie des terres confisquées aux moines de Saint-Martin-des-Champs (88 arpents) pour la somme de 44.213 livres. Le 19 floréal an II (8 mai 1794) il comparaît au même procès que Clément de Laage et subit un sort identique : la guillotine. Comme pour tout condamné ses biens sont confisqués.

La vente des biens de Jean Germain Maubert de Neuilly se déroule au district de Gonesse en deux étapes. D'abord, du 7 au 10 octobre 1794, a lieu la vente des 39 lots de terres qui représentent une superficie de 95 arpents et sont vendus pour un montant total de 37.360 livres, soit un prix moyen de 950 livres. Ces pièces de terre mesurent en majorité entre 2 à 3 arpents ; 5 seulement ont moins de 2 arpents et aucune n'atteint 4 arpents. Les acheteurs sont au nombre de 27, ils sont tous noiséens à 2 exceptions près. Les participants acquièrent pour la plupart un seul lot, cependant Jacques Nicolas

[30] Il reprend des achats de biens confisqués alors qu'il n'a retrouvé la liberté que deux mois auparavant.
[31] Arch. Dép. Yvelines : 1Q 354, 4Q 180, 5Q 3015.

Cuvelard, couvreur, en acquiert 4 (9 arpents) et Hélène Olympe Palerne, la mère de Barthélemy J.L. Le Couteulx, en acquiert 5 (12 arpents). Ensuite, le 5 décembre 1794, a lieu à Gonesse la vente des 6 lots qui comportent des bâtiments situés dans le village et qui incorporent 18 arpents de terres ; ces biens sont adjugés à 6 acheteurs différents pour un total de 67.075 livres. Le lot principal est constitué par la demeure noiséenne de M. Maubert : « la grande maison », grand corps de logis avec parc de 14 arpents ; c'est l'ancêtre du groupe scolaire Cabrini[32]. Il est adjugé pour 40.000 livres à Jean-Pierre Déchard, habitant de Gonesse. Après la chute de Robespierre, la vente est annulée et « la grande maison » est restituée à l'héritière de Jean Germain Maubert de Neuilly : sa fille Antoinette Marie Victorine Émilie.

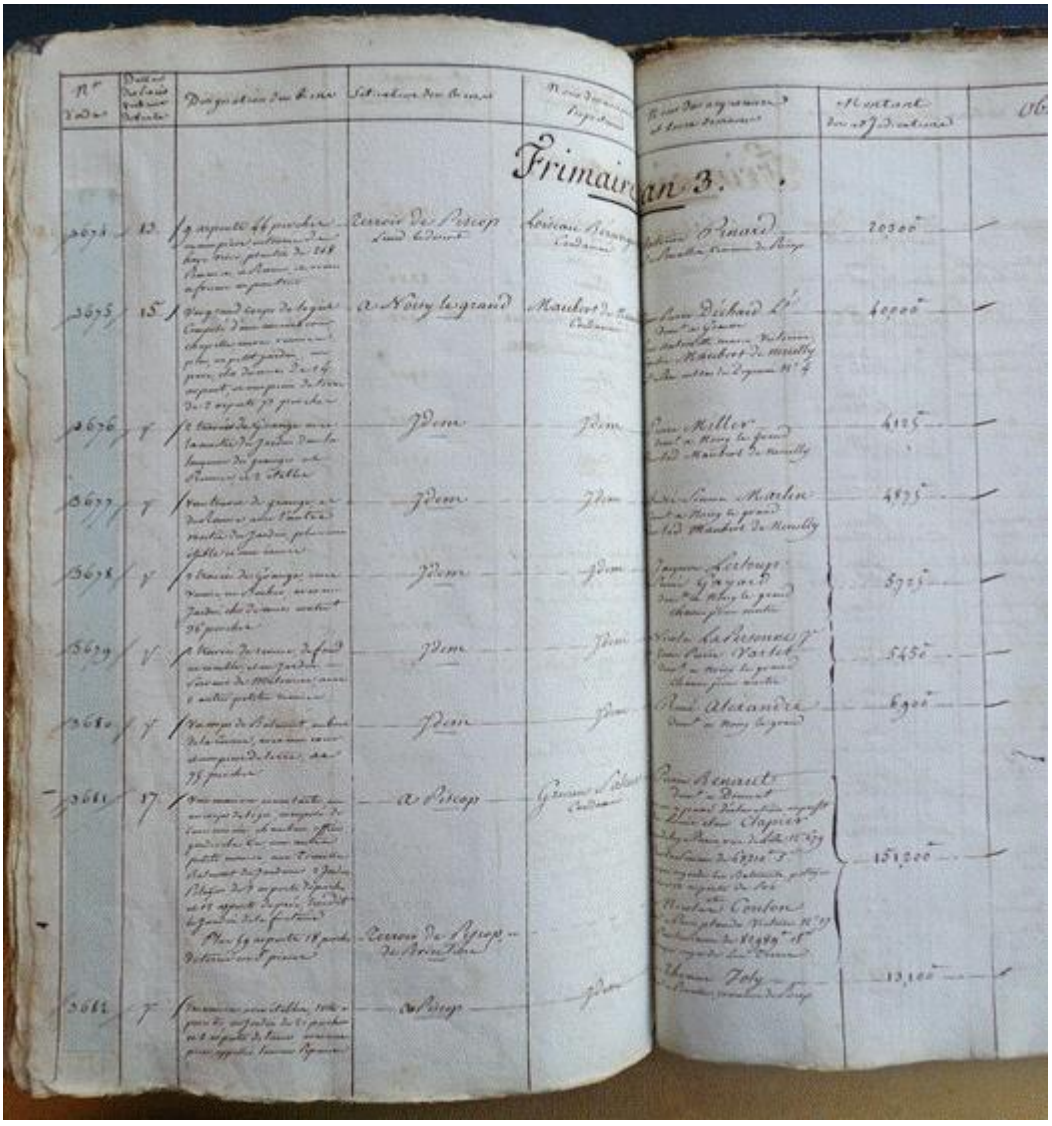

Répertoire des ventes de biens confisqués : biens de Maubert

Cette vente présente une particularité : une partie des biens concernés est l'objet de deux confiscations successives à 4 ans d'intervalle. Les 88 arpents acquis par Jean Germain Maubert de Neuilly en 1791 auprès de Barthélemy J. L. Le Couteulx proviennent de la confiscation des biens des Religieux de Saint-Martin des Champs ; en 1794, la condamnation à la guillotine de leur nouveau

[32] Bulletin NLGH n° 7 : un domaine noiséen au XIX[e] siècle, ancêtre de l'école Cabrini.

propriétaire M. Maubert entraine une nouvelle confiscation de ces biens dont la vente va permettre cette fois-ci la répartition entre 27 propriétaires.

Les biens de Marie Jeanne de Meuves, comtesse Desréaulx[33]

Marie Jeanne de Meuves (1711-1794) épouse en 1735 le comte Louis Desréaulx dont elle devient veuve en 1779 ; elle possède d'importantes propriétés à Noisy : le fief de la Roche du Parc (futur domaine Périac, puis mairie) ainsi que le fief de la Butte avec les terres qui en dépendent. Ces biens lui viennent de l'héritage de son père Étienne de Meuves. Après l'adoption de la loi sur la confiscation et la vente des biens des émigrés en mars et juillet 1792, le fils aîné de la comtesse, François-Louis, part rejoindre sa famille émigrée à Londres et tente de la faire revenir en France. À son retour il est arrêté, conduit à Paris, condamné à mort et guillotiné le 27 messidor an II (15 juillet 1794). La comtesse des Réaulx est restée dans sa demeure de Noisy-le-Grand ; mais après la promulgation de la loi des suspects le 17 septembre 1793, elle est arrêtée chez elle à Noisy le 1er janvier 1794 en tant qu'ascendante d'émigré. Âgée de 83 ans, elle décède de la petite vérole le 13 fructidor an II (30 août 1794) à la maison d'arrêt du Plessis à Paris.

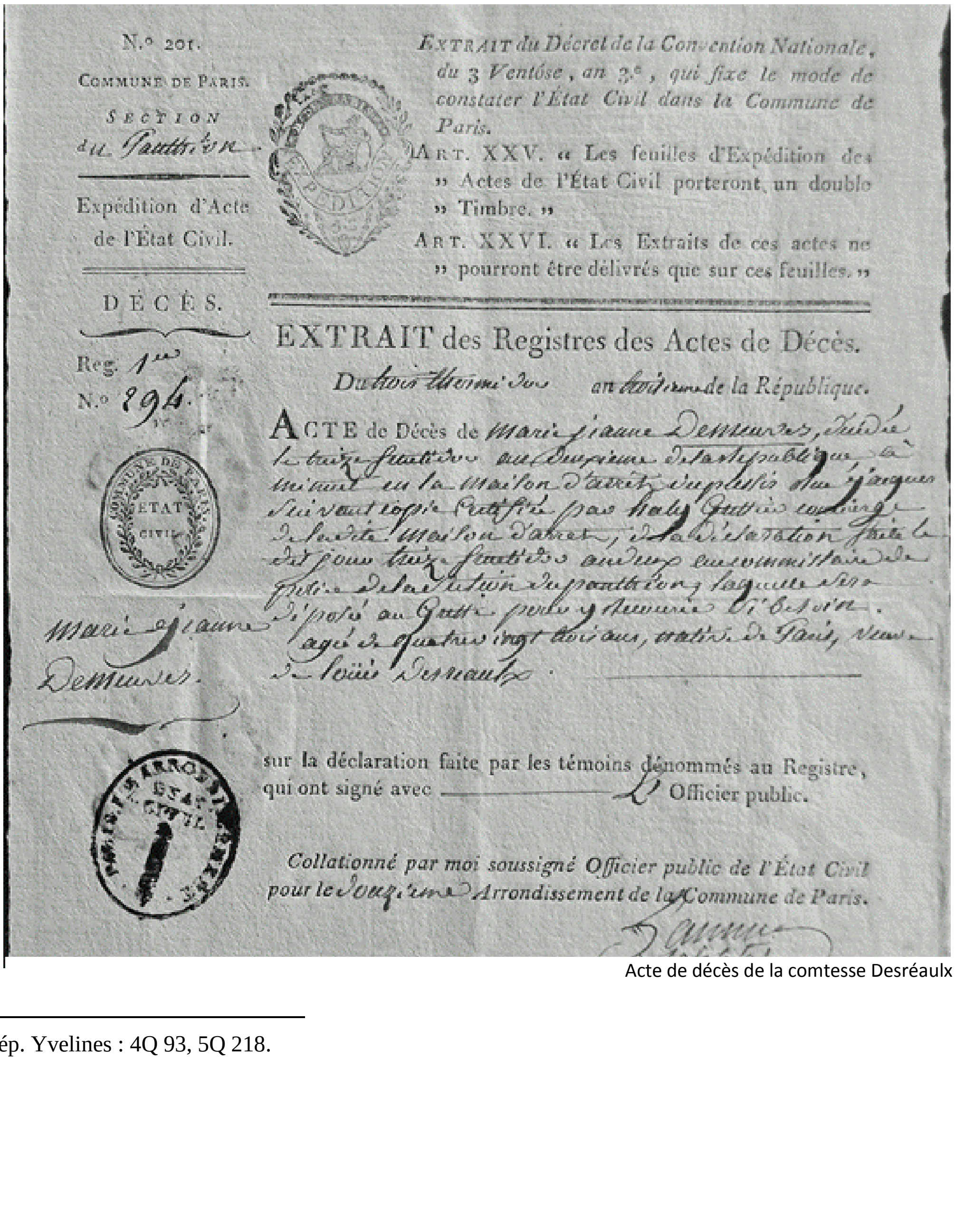

N.° 201.

COMMUNE DE PARIS.

SECTION du Panthéon

Expédition d'Acte de l'État Civil.

DÉCÈS.

Reg. 1er

N.° 294.

EXTRAIT du Décret de la Convention Nationale, du 3 Ventôse, an 3.e, qui fixe le mode de constater l'État Civil dans la Commune de Paris.

ART. XXV. « Les feuilles d'Expédition des » Actes de l'État Civil porteront un double » Timbre. »

ART. XXVI. « Les Extraits de ces actes ne » pourront être délivrés que sur ces feuilles. »

EXTRAIT des Registres des Actes de Décès.

Du trois Brumaire an troisième de la République.

ACTE de Décès de Marie Jeanne Demeuves, décédée le treize fructidor au deuxième de la République, à minuit en la Maison d'arrêt du plessis ...

Marie Jeanne Demeuves.

sur la déclaration faite par les témoins dénommés au Registre, qui ont signé avec le Officier public.

Collationné par moi soussigné Officier public de l'État Civil pour le Douzième Arrondissement de la Commune de Paris.

Acte de décès de la comtesse Desréaulx

---

[33] Arch. Dép. Yvelines : 4Q 93, 5Q 218.

Tous ses biens ont été confisqués et mis à la disposition de la Nation dès le 18 janvier 1794 peu après son arrestation ; des scellés ont été posés sur sa propriété. Le séquestre est maintenu après son décès à cause de l'inscription du nom de ses héritiers sur la liste des émigrés. Le 22 janvier 1794, les citoyens Sergent et Infroy sont établis gardiens des meubles et effets de la succession de feu la citoyenne Desréaulx. Un inventaire du mobilier de la demeure est réalisé en janvier 1795, suivi de sa vente. Les effets personnels de la comtesse sont remis à ses héritiers le 9 mai 1795 sous le contrôle de Barthélemy J. L. le Couteulx nommé commissaire ad hoc par le Directoire du district de Gonesse. À trois reprises (en novembre 1795, janvier 1797 et décembre 1798) les gardiens de la propriété font des dépositions devant le Conseil municipal de Noisy pour signaler de menus larcins survenus dans la propriété. Le 15 février 1797, le Conseil municipal s'inquiète de la dégradation des biens qui sont sous séquestre depuis 3 ans ; il demande leur mise rapide en adjudication ou en location.

« …après examen des biens séquestrés à la nation sur feue la citoyenne veuve Desréaulx, certifions qu'il est de toute impossibilité que ces biens restent dans l'état où ils sont présentement. La culture ne peut plus s'opérer faute de chevaux et autres bestiaux servant à produire l'engrais des terres, en sorte que le revenu est plus onéreux que profitable à la Nation. »

Un document du 2 avril 1797 donne cependant une idée de l'importance des terres possédées à Noisy par la comtesse ; il récapitule la mise en fermage pour 3 années de ces terres par la Direction municipale de Livry, chef-lieu du canton ; les 179 arpents de terres labourables et de prés sont mis en fermage en 13 lots de dimensions très variables, entre 2 et 67 arpents, y compris les 18 arpents du parc du château également mis en fermage. Le montant total de ces fermages est de 6.318 livres. Les immeubles composant le domaine Desréaulx comprennent : le château situé sur la grande-rue avec un parc de 15 ha contenant 2.460 arbres fruitiers (le tout estimé 27.465 francs en novembre 1799) ainsi qu'une grande ferme et 2 maisons sur la rue Gobert. Le séquestre des biens se prolonge durant huit ans ; la mise en vente est ajournée à plusieurs reprises. Les héritiers Desréaulx ayant été retirés de la liste des émigrés, la levée du séquestre de leurs biens est prononcée le 18 messidor an X (7juillet 1802). La petite-fille de la comtesse, Armande Louise Hélène Desréaulx, reprend possession du domaine de La Roche du Parc en janvier 1803 ; elle est l'épouse en secondes noces de Claude-Paul de Tugnot qui sera maire de Noisy de 1806 à 1812. Par la suite, le domaine est vendu le 30 décembre 1812[34] au général André Burthe d'Annelet.

Le Bois Saint-Martin[35], propriété du prince de Bourbon-Conti

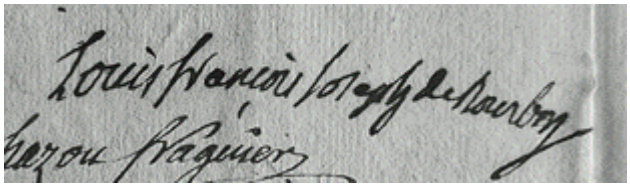

Qu'est-il advenu du Bois Saint-Martin durant la période troublée de la Révolution ? Dans les dernières années de l'Ancien Régime sa propriétaire est Anne Bernier, veuve de Gabriel Michel négociant et armateur nantais puis trésorier général de l'artillerie ; elle décède en 1789. Lors du partage de l'héritage le 25 mars 1790[36], sa fille Henriette Françoise Michel, marquise de Marbeuf, reçoit le Bois Saint-Martin. Le 9 octobre 1792, la marquise de Marbeuf vend le Bois Saint-Martin à Louis François Joseph de Bourbon, comte de la Marche, dernier prince de Conti (1734-1814). L'acte de vente[37] précise que le Bois mesure environ 679 arpents (267 ha) et que son prix est 650.000 livres. Le prince de Conti

[34] Arch. Dép. Seine Saint-Denis : 2 E1/84.
[35] Ce paragraphe doit beaucoup à la Société Historique du Plessis-Trévise qui a mis à ma disposition la monographie du Baron Claude Petiet : *Domaine du Bois de Saint Martin*, 1998.
[36] Arch Nat : MC/ET/XXX/511 Me Louis Dominique Predicant.
[37] Arch. Dép. Val-de-Marne : 3 E1/25 Me Louis François Guilbert.

émigre en juillet 1789 ; il rentre en France en avril 1790 et, à l'automne 1792, s'installe dans sa propriété du Plessis La Lande à Villiers-sur-Marne. Par décret de la Convention, il est arrêté le 6 avril 1793 et conduit en prison à Marseille ; ses biens sont confisqués. Il retrouve la liberté en août 1795. Le 5 février 1797, le Directoire exécutif lui accorde l'usufruit et la jouissance provisoire du domaine du Plessis La Lande. La loi du 10 messidor an V (28 juin 1797) *« lève le séquestre apposé sur les biens de Louis François Joseph de Bourbon-Conti »*. Le 31 août 1797, c'est le citoyen Barthélemy J. L. Le Couteulx, nommé commissaire à cette fin par l'administration centrale du département de Seine-et-Oise qui va sur place pour lever le séquestre du Bois Saint-Martin[38] et du domaine de La Lande. Le prince de Conti récupère son bien pour très peu de temps, quelques jours seulement, en raison du coup d'état antimonarchiste du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) ; cette opération politique est menée par trois des cinq Directeurs contre les royalistes devenus majoritaires au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens après les élections de mars 1797. Dès le lendemain du coup d'état (le 5 septembre), le Directoire adopte une loi de déportation et de confiscation des biens de l'ensemble de la famille des Bourbons. Louis François Joseph de Bourbon est aussitôt arrêté ; il est conduit sous escorte jusqu'à la frontière espagnole ; ses biens sont de nouveau placés sous séquestre. Le prince fixe sa résidence d'exilé à Barcelone ; il y demeure jusqu'à son décès survenu le 13 mars 1814 ; il n'a pas de descendance.

Portrait du prince en 1774 par Louis Petit

La 1re Restauration décide par la loi du 5 décembre 1814 la remise des biens séquestrés non vendus à leurs propriétaires ou à défaut à leurs héritiers. Aux termes de son testament rédigé le 9 mars 1814, le prince a institué légataire universel Augustin Claude Leconte Desgraviers qui est son gentilhomme et le commandant de ses véneries ; celui-ci entreprend les démarches nécessaires à l'entrée en possession de son héritage. Il obtient un arrêté du préfet de la Seine du 23 juillet 1816 qui porte main levée du séquestre apposé sur les Bois de Saint-Martin. Le 29 août 1816, Jean Jovin, maire de Noisy-le-Grand, procède sur place à la levée du séquestre[39] et met le chevalier Desgraviers *« en possession et jouissance des dits Bois de Saint-Martin »*. En décembre1816, il obtient également la restitution des papiers[40] concernant la succession du prince ; parmi ces documents figurent les anciens titres de propriété du Bois[41]. Le 24 mai 1820, Augustin Desgraviers vend le Bois Saint-Martin à Armand Santerre. Par la suite, le Bois Saint-Martin a constamment été transmis par héritage au sein de la même famille ; actuellement l'indivision Petiet en est propriétaire.

[38] Arch. Dép. Yvelines : 4Q 27.
[39] Arch. Dép. Yvelines : 4Q 27.
[40] Arch. Nat. : T//1612.
[41] Les papiers de la maison de Conti constituent la sous-série R^3 des Archives Nationales ; ils sont répartis dans 103 cartons d'archives.

Entre avril 1793, date de la 1re confiscation, et 1816 date de sa restitution à M. Desgraviers que s'est-il passé au Bois Saint-Martin ? En dehors du petit dossier sur la levée du séquestre en 1816, il n'y a pas de mention du Bois dans la série Q des Archives des Yvelines qui détient tous les documents sur les confiscations réalisées dans l'ancien département de Seine-et-Oise. Un texte réglementaire permet d'éclaircir en partie le devenir du Bois Saint-Martin durant cette période ; il émane de l'Assemblée Nationale Constituante qui montre à ce moment une sensibilité écologique. La Constituante estime que *« la conservation des bois et forêts est un des objets les plus essentiels aux besoins et à la sûreté du royaume et que seule la nation peut s'occuper de leur conservation »* ; aussi elle adopte le 6 août 1790 un décret qui exclut de l'aliénation des biens nationaux les grandes masses de bois et forêts d'une contenance supérieure à 100 arpents. Ce décret permet au Bois Saint-Martin d'échapper à une mise en vente par les Domaines. Par la suite, il est très probable que l'administration des Domaines a mis le Bois en fermage pour assurer son exploitation, comme elle l'a fait pour les terres de la comtesse Desréaulx. Faute d'avoir trouvé un document pour l'attester, une relative incertitude de 23 années subsiste dans l'histoire du Bois Saint-Martin.

Durant la Révolution, les confiscations ont été faites à Noisy-le-Grand selon des modalités très variables d'un cas à l'autre :

- Religieux de Saint-Martin des Champs : confiscation, puis vente en un lot unique
- *Barthélemy Jean Louis Le Couteulx de la Noraye* : arrestation, libération après thermidor, absence de mise sous séquestre des biens
- Jean Baptiste Peyre : arrestation, condamnation à la guillotine, vente des biens mobiliers, recherche minutieuse et vaine de biens immobiliers
- Claude Eudeline : arrestation, acquittement et libération, mise sous séquestre de quelques papiers personnels de propriété
- Clément de Laage et Jean Germain Maubert de Neuilly : arrestation, condamnation à la guillotine, biens mis sous séquestre puis vendus par lot
- Comtesse Desréaulx : arrestation, décès en prison avant jugement, vente des biens mobiliers, mise sous séquestre des biens immobiliers, vente ajournée et restitution aux héritiers
- Prince de Conti : arrestation, exil, mise sous séquestre du Bois Saint-Martin, absence de mise en vente en raison du décret de préservation par la Nation des grands massifs forestiers

À Noisy-le-Grand, les confiscations faites durant la Révolution appartiennent aux 2 origines. Les confiscations de 1re origine concernent presqu'exclusivement les biens des religieux de Saint-Martin des Champs ; leur vente n'entraine qu'une très faible redistribution de la terre limitée aux quatre acheteurs qui sont déjà de grands propriétaires. Il faut attendre les confiscations de 2e origine pour assister à une réelle redistribution. Les terres de Clément de Laage sont divisées en 90 parcelles et se répartissent entre 80 nouveaux propriétaires ; celles de Jean Germain Maubert de Neuilly sont divisées en 39 parcelles et se répartissent entre 27 nouveaux propriétaires. Par contre les bâtiments confisqués, souvent des demeures seigneuriales, sont revenus quelques années plus tard aux héritiers des anciens propriétaires.

La superficie totale de terres confisquées est importante : 623 hectares (1.583 arpents) Bois Saint-Martin inclus, mais soustraction faite des 88 arpents confisqués à deux reprises. La superficie totale de la commune mesure 1.295 ha. Les confiscations ont donc concerné la moitié de la superficie de la commune. Bois Saint-Martin exclu, les confiscations représentent un tiers de la superficie de Noisy. Les terres agricoles mises en vente à la suite de confiscations proviennent des possessions des moines et des biens de Laage et Maubert -Neuilly ; elles représentent 274 ha (695 arpents), soit 21% de la superficie

communale. Les habitants de Noisy n'ont pu acquérir que 120 ha (310 arpents) de terres dans les ventes de biens nationaux, en provenance exclusive des biens de Laage et Maubert-Neuilly préalablement divisés en petits lots. Les redistributions de terres consécutives aux confiscations ont été importantes à Noisy-le-Grand, mais elles n'ont que partiellement profité aux habitants de Noisy-le-Grand. Il faut se garder d'une comparaison stricte de ces chiffres avec le pourcentage des terres redistribuées à l'échelle nationale (6% pour les biens de l'Église et 4% pour les biens des émigrés, soit au total : 10%) tant les situations sont diverses d'une commune à l'autre.

Francis Baffet

Délibération du conseil général de Noisy-le-Grand le 30 mai 1790

Département de Seine et Oise – District de Gonesse

Ce jourdhuy trente may mil sept cent quatre vingt dix, le Conseil de la Comune de Noisy le Grand assemblé, le Sieur Gatine procureur de la commune est entré et a dit.

Que par décret du 19 décembre de l'année passée, l'Assemblée Nationale a décidé la vente de quatre cents millions de biens domaniaux et ecclésiastiques.

Que par celui du 17 mars 1790, elle a ordonné que les dits biens dont elle avait précédemment ordonné la vente seraient incessamment aliénés et vendus à la Municipalité de Paris et aux Municipalités du Royaume auxquelles il pourrait convenir d'en faire l'acquisition.

Que par décret du 9 avril 1790 l'Assemblée, approuvant le projet qui lui avait été présenté par ses commissaires, a décidé que les susdits quatre cents millions seraient vendus aux Municipalités qui les premières se présenteraient pour leur acquisition, en réservant néanmoins à chaque Municipalité le droit de préférence et de retrait sur les objets compris dans leur territoire.

Que les terres labourables, bois, prés seraient vendus aux Municipalités sur le pied du denier 22 de leur location, à condition de la revente pour en compter de clerc à maître aux termes du décret.

Que les Municipalités feraient le paiement des objets acquis par elles, savoir les 3/4 en quinze obligations payables chaque année pendant quinze années consécutives et le 1/4 restant à fur et mesure des ventes.

Que sur le produit des dernières ventes, le 16^{e} net appartiendra à la commune.

Qu'en cas de retrait, la Municipalité première acquéreuse conserverait la moitié du bénéfice, l'autre moitié appartenant à la commune retrayante.

Que dans l'étendue de la paroisse, il existe :

1° la ferme de St Martin appartenant aux moines de St Martin des Champs louée au Sieur Hanoteau fermier 4.950 lt, dont à déduire le produit des dixmes estimé 1.660 lt cy 3.100

Que dans les paroisses circonvoisines de Malnoue, Gournay, et Torsy il existe :

1°une ferme à Malnoue limitrophe de cette paroisse louée à Ganneron, appartenant au petit couvent des Ursulines de Versailles : cy 4.000

2° une ferme appelée le Graye dépendant du dit couvent louée au Sieur Meunié fermier environ : cy 2.000

3° cent arpents de bois loués au Sieur Rigault, appartenant à la dite abbaye environ 1.200 : cy 1.200

4° une ferme à Torsy louée au nommé Bonfils et plusieurs maisons et dépendances le tout loué environ 5.000 lt, appartenant à Mde De Colmery du val de Grâce. Il y a sur cet objet une rente viagère de 3.000 lt appartenant aux descendants du fondateur : cy 2.000

5° le prieuré de Gournay appartenant à Mr de St Albin composé des deux fermes du Chenay et de Roissy, de l'ille de Noisy et d'environ 20 arpents de terre sur Gournay, le tout estimé environ 13.000 lt : cy 13.000

Total : 25.300 lt

Et que le peu d'importance des dites Municipalités donne lieu de croire qu'elles ne penseront pas à en faire l'acquisition.

Que par ces considérations, et d'après les offres faites par plusieurs bourgeois de faciliter à la Commune le payement des engagements qu'elle pourrait contracter à cet égard, il pense qu'il pourrait être avantageux aux intérêts de la dite Commune de se présenter à l'Assemblée

Nationale pour faire l'acquisition des dits biens aux termes et conditions des décrets de l'Assemblée Nationale, pourquoi il requiert ;

Sur quoi délibéré :

Le Conseil de la Commune approuvant le réquisitoire de M. le Procureur-sindic a arrêté qu'il serait incessamment présenté une adresse à MM. Les Commissaires nommés par l'Assemblée Nationale pour la vente des biens du clergé portant soumission au nom de la Commune de Noisy le Grand de faire l'acquisition des objets suivants.

La ferme située à Noisy le Grand appartenant aux Religieux de St Martin des Champs

Les terres, fermes, bois et dépendances de l'abbaye de Malnoue actuellement réunie au petit couvent des dames Ursulines de Versailles

La ferme de Torsy, prieuré appartenant à Mde De Colmery

La maison, ferme et dépendances du prieuré de Gournay

Le tout, aux termes et conditions ordonnés par l'Assemblée Nationale, et que la commune de Noisy estime valoir de 5 à 600.000 lt

Et la dite Commune a nommé pour présenter son adresse Messieurs Valadou maire, Gatine procureur-sindic et Pierre Martin Milon et Pierre Grognet, citoyens de la dite Commune

Signatures :

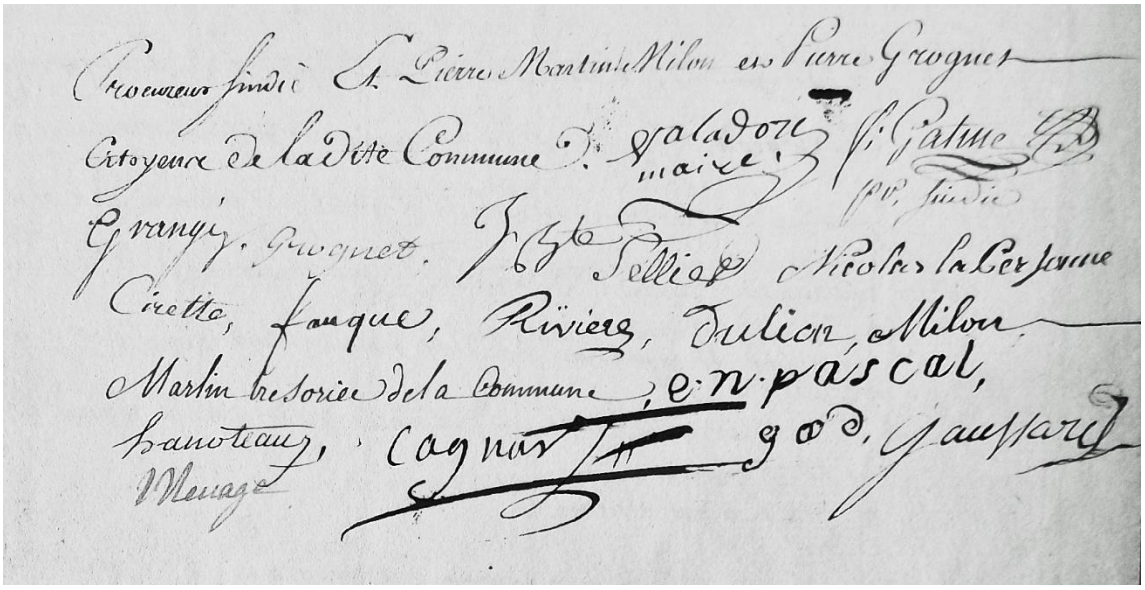

COROT PEINTRE DE NOISY-LE-GRAND

Beaucoup de Noiséens connaissent Corot, le célèbre peintre néoclassique du XIX^{e} siècle, précurseur de l'impressionnisme et l'un des fondateurs de l'école de Barbizon. Mais rares, sans doute, sont ceux qui savent qu'il a résidé quelque temps à Noisy-le-Grand et qu'il y a dessiné et peint quelques-unes de ses œuvres.

Jean-Baptiste Camille Corot est né à Paris en 1796 dans une famille de drapiers aisés qui tiennent un magasin de mode réputé, à l'angle de la rue du Bac et du quai Voltaire. Après des études sans éclat, il est placé par son père comme apprenti, chez un marchand de drap, à Paris. Mais il n'a pas la fibre du commerce et suit des cours du soir de dessin.

En 1822, malgré le désir paternel de « l'établir » en lui offrant un fonds de commerce, il convainc ses parents de le laisser poursuivre une carrière de peintre et obtient d'eux une rente annuelle. L'aisance de ses parents le met ainsi à l'abri du besoin mais, en contrepartie, il restera dépendant d'eux jusqu'à leur mort. Le plus important à ses yeux est qu'il peut désormais louer un studio quai Voltaire et en faire son atelier.

Corot : Autoportrait, devant son chevalet (1825 env)

Ses deux maîtres, Achille-Etna Michallon (1796-1822), un de ses amis, puis Victor Bertin (1767-1842) ont été des disciples de Pierre-Henri de Valenciennes (1750-1819), grand théoricien et précurseur du paysage néoclassique. Ce dernier encourageait ses élèves à peindre des études en plein air, « sur le motif », puis à les reprendre à l'atelier pour composer leurs tableaux. Corot sera ainsi l'un des premiers peintres à travailler à Barbizon, en forêt de Fontainebleau, puis dans la vallée de la Seine et sur les côtes de la Manche. Le rapport entre les idéaux classiques et l'observation de la nature, hérité de l'enseignement de Pierre-Henri de Valenciennes, restera fondamental pour lui tout au long de sa carrière.

Depuis le XVIII[e] siècle, le voyage en Italie fait partie de la formation de tout jeune artiste. C'est donc tout naturellement qu'il demande à ses parents de financer son premier voyage. Il séjournera trois fois en Italie, entre 1825 et 1843.

Corot : Autoportrait, la palette à la main (1835 env)

Corot parcourt aussi sans relâche les provinces françaises. Il commence à exercer ses talents à Ville-d'Avray, puis se rend ensuite en Normandie, en Auvergne, en Provence, en Bourgogne, en Bretagne, en Charente, dans le Morvan ainsi qu'en Suisse. Le plus souvent, il séjourne chez des amis peintres ou drapiers. Mais ces toiles ne sont pour lui que des études qu'il ne songe pas à exposer. Elles sont destinées à être réemployées dans des compositions plus ambitieuses, à caractère historique, mythologique ou religieux, seules dignes, selon l'idéal néoclassique, d'être présentées au public.

Présent en 1835, au Salon de Paris, avec un grand tableau intitulé « Agar dans le désert », Corot y participera régulièrement, alternant thèmes religieux et mythologiques. À partir de cette époque, il attire l'attention de ses contemporains et, souvent, leur admiration. Pourtant, Corot s'avère difficile à classer et échappe aux écoles : si les « modernes », séduits par son traitement du paysage, regrettent son attachement obstiné aux thèmes néoclassiques, les néoclassiques, eux, protestent devant son traitement réaliste des arbres et des rochers.

À partir des années 1850, la notoriété de Corot grandit, et le public et les marchands commencent à s'intéresser à lui. S'il est surtout connu comme peintre de paysages, il est également l'auteur de quelques architectures et de nombreux portraits de facture incomparable. Il continue à voyager, parcourt le Dauphiné, va peindre à Auvers-sur-Oise, Arras et Douai. Il se rend à plusieurs reprises dans le Limousin, chez un de ses amis.

Adalbert Auguste Cuvelier : Corot assis (1852) (Gallica)

Il est, par ailleurs, de plus en plus attiré par une peinture dans laquelle il laisse libre cours à son imagination, délaissant l'exactitude du paysage peint « sur le motif », qu'il remodèle à son gré, et renonce aux récits historiques, qui ne sont plus qu'un prétexte à des paysages rêvés et baignés de halos argentés ou dorés. Le thème du « souvenir », à partir de réminiscences, devient prépondérant dans son œuvre, comme le ***« Souvenir de Coubron »,*** ou bien le célèbre ***« Souvenir de Mortefontaine »*** qui

Jean-Baptiste Camille Corot : « Souvenir de Mortefontaine » (1864)

auraient pu, tout aussi bien, être créés sur les bords de la Marne. Mais il est certain que le ***« Souvenir de Noisy-le-Grand »*** est beaucoup moins connu.

Corot a peint de son vivant près de 3 000 tableaux (et autant de dessins et gravures) mais la rumeur affirme qu'il est l'artiste qui détient le record du plus grand nombre de faux. Environ 10 000 versions signées du peintre existeraient dans les collections américaines. Certaines sont même spécialisées en « faux Corot ».

Sa signature « COROT », en majuscules, en bas et indifféremment à droite ou à gauche de l'œuvre, est facile à reproduire, d'où de nombreuses fausses attributions, involontaires ou intentionnelles car, bien avant sa mort, à partir de 1860, de faux Corot, œuvres de faussaires ou de copieurs ont commencé à circuler. De son côté, Corot réalise lui-même de nombreuses répliques de ses propres tableaux et, ce qui ne simplifie pas les expertises afin de certifier les auteurs, il prête également des toiles à ses élèves, collègues ou amis pour qu'ils les copient.

Au printemps 1866, Corot s'installe à Noisy-le-Grand et y réalise quelques esquisses et tableaux. Toutes les œuvres suivantes sur Noisy seront donc datées de cette année. Il est très difficile d'affirmer avec certitude l'endroit représenté sur les toiles et dessins de Corot si le titre ne le précise pas. C'est pourquoi nous n'avons considéré que les œuvres pour lesquelles « **Noisy-le-Grand** » est explicitement cité dans le titre ou dans les commentaires du ***« Catalogue raisonné et illustré des œuvres de Corot »*** **d'Alfred Robaut** (1830-1909) grand admirateur de Corot, dessinateur et graveur, et qui n'hésita pas à faire des croquis des œuvres du maitre pour compléter son ouvrage qui fut terminé, après sa mort, par **Étienne Moreau-Nélaton** (1859-1927), peintre, collectionneur et historien d'art français. Ce recueil, paru à Paris, chez Fleury en 1905 est la « bible » de référence pour la peinture de Jean-Baptiste Camille Corot. **Nous avons classé les œuvres dans le même ordre que le « Catalogue ».**

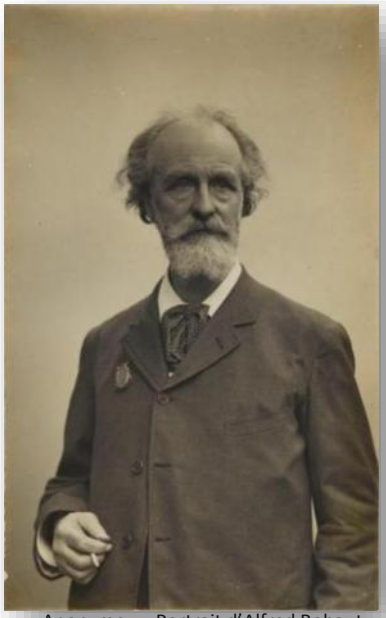
Anonyme : « Portrait d'Alfred Robaut »

Anonyme : « Portrait d'Étienne Moreau-Nélaton »

On remarque d'abord une étude assez détaillée, intitulée ***« Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) - Un pré sous les arbres »*** (68 x 57 cm) et portant le n° 1365 dans le tome 3 du « Catalogue » (Dessin par M. Alfred Robaut, chez M. Durand-Ruel en 1872). Il existe de cette peinture une copie légèrement plus petite que l'original.

Jean-Baptiste Camille Corot : « Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) - Un pré sous les arbres »

Puis on trouve un tableau ***« Noisy-le-Grand - Un moulin »*** (18 x 25 cm), non signé, n° 1366 du Catalogue. Le moulin de Beauvais et le moulin du Port au Chanvre étaient démolis depuis bien longtemps. S'agit-il d'un moulin plus récent, encore en état au XIX^{e} siècle ? Était-ce bien à Noisy ? Ou était-ce, comme l'artiste aimait à le faire, l'association de plusieurs études ?

Jean-Baptiste Camille Corot : « Noisy-le-Grand - Un moulin »

Vient ensuite une ébauche en frottis, portant le n° 1367, ***« Noisy-le-Grand - Chemin couvert »*** (31 x 21 cm) :

Jean-Baptiste Camille Corot : « Noisy-le-Grand - Chemin couvert »

On peut également admirer le tableau ***« Noisy-le-Grand - Le bord de l'eau ou Barque au bord de l'eau »*** (27 x 37 cm), n° 1368, et réalisé sans nul doute sur les bords de la Marne :

Jean-Baptiste Camille Corot : « Noisy-le-Grand - Le bord de l'eau »

Dans le tome 4 du Catalogue, on retrouve d'ailleurs l'esquisse dont est issu « Le bord de l'eau », portant le n° 443 (datée de manière assez imprécise : 1861-69) : ***« À Noisy-le-Grand, Ébauche énergique »*** (27 x 37 cm) :

Jean-Baptiste Camille Corot : « À Noisy-le-Grand, Ébauche énergique »

Puis vient le n° 1369, ***« Vallon dans les bois »*** (32 x 22 cm). Cette étude, signée en bas, à gauche, peinte d'après nature, a été très sensiblement modifiée à l'atelier par Corot, qui a remanié toute la partie de droite et le premier plan vers 1874. On la retrouvera plus loin dans le ***« Souvenir de Noisy-le-Grand »***.

Jean-Baptiste Camille Corot : « Vallon dans les bois – 1er état »

Jean-Baptiste Camille Corot : « Vallon dans les bois – 2e état »

Ensuite, on découvre l'esquisse ***« Prairie boisée au bord de l'eau »*** portant le n° 1598 du Catalogue (25,5 x 38 cm), signé en bas à droite, dont M. Alfred Robaut a fait un croquis et dont il écrit que *« cette étude a dû être peinte à **Noisy-le-Grand** »* :

Jean-Baptiste Camille Corot : « Prairie boisée au bord de l'eau »

Enfin, on trouve le ***« Souvenir de Noisy-le-Grand »*** selon un procédé cher à l'artiste (voir plus haut). Cette œuvre porte le n° 1816 (31,5 x 23,5 cm) et est signée, en bas à droite. C'est une interprétation de l'étude d'après nature n° 1369 ***« Vallon dans les bois »,*** reprise par l'artiste en 1870. Voici l'étude remaniée et le tableau qui en découle :

Jean-Baptiste Camille Corot : « Souvenir de Noisy-le-Grand »

Plus loin, dans le tome 4 du Catalogue, on trouve deux esquisses au crayon noir dont l'auteur ne nous a malheureusement laissé aucune représentation. Le n° 2959, datée de 1864 : ***« Deux voyageurs passant sous un groupe d'arbres penchés »*** (14 x 23 cm) et, de la même année, le n° 2960, ***« Dôme lointain aperçu à travers les arbres »*** (23 x 14 cm). On peut lire sur ces deux études, en bas de chacune, en cursive, sur trois lignes : ***« Noisy-le-Grand, ce 2 mai 1864 ; à Millet, C. Corot »***. Elles ont, de toute évidence, été offertes à son ami Jean-François Millet, autre peintre renommé du groupe de Barbizon,

La deuxième partie du tome 4 nous présente également, sous le n° 451, une esquisse très simple intitulée ***« À Noisy-le-Grand »*** (31 x 21 cm) datée 1861-69 :

Jean-Baptiste Camille Corot : « À Noisy-le-Grand »

C'est au cours de l'été 1866, lors de son séjour à Noisy-le-Grand chez un ami de son élève Oudinot, nommé Bochard, que Corot est sujet à une crise de goutte très violente qui l'oblige à suspendre son travail et à se soigner à Paris puis à Ville d'Avray. Malgré ses soixante-dix ans, Corot, de tempérament robuste, n'avait jamais été malade. Il en est très affecté mais fait contre mauvaise fortune bon cœur. Il conte son mal à ses amis sur un ton enjoué. Dans son ***« Histoire de Corot et de ses œuvres »*** (H. Floury à Paris - 1905), Alfred Robaut reproduit une lettre de Corot, adressée le 22 juin 1866, à La Rochenoire, un peintre de ses intimes *: « Je ne puis plus aller chanter avec les petits oiseaux dans les bois et dans les champs. »* Et une autre, datée du 10 août, à Charles Desavary, un de ses amis, photographe, *« Je suis retenu à la chambre depuis plus de deux mois par un rhumatisme goutteux ; c'est dur pour un homme des bois. »* En septembre, il se trouve un peu mieux et en profite pour revenir à Noisy-le-Grand et y reprendre ses travaux. Mais nous voyons dans sa correspondance qu'il est encore obligé à beaucoup de précautions. *« Il faut que j'évite l'humidité et les conversations surexcitantes »*, disait-il à La Rochenoire dans une lettre du 9 septembre 1866. Il doit renoncer à la peinture en plein air durant cette période et s'excuse auprès d'Ernest Joachim Dumax (1811-1900), un de ses élèves et ami, dans la lettre suivante, expédiée de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) : *« Mon cher ami, Je suis pris et retenu en retraite par un rhumatisme goutteux, qui me gène considérablement dans ma marche. Ça va un peu mieux. Mais, à mon grand regret, il me sera impossible d'aller vous voir, folâtrer et travailler comme je me le promettais si bien. Voilà deux mois que ça dure. C'est dur. Patience. Tout à toi de cœur. C. Corot »*

Nadar : portrait de Jean-Baptiste Camille Corot (1860 env.)

Parmi les nombreux élèves de Corot, on peut citer Eugène Boudin (1824-1898), Antoine Chintreuil (1816-1873), Louis Aimé Japy (1839-1916), Stanislas Lépine (1835-1892), Charles Le Roux (1814-1895), Alexandre Defaux (1826-1900), Antoine Guillemet (1843-1918), Berthe Morisot (1841-1895), Camille Pissarro (1830-1903), …

Nul doute que certains d'entre eux l'ont suivi dans ses pérégrinations noiséennes, comme en atteste le tableau suivant d'Antoine Chintreuil, intitulé ***« Cour de ferme »*** (0,21 x 0,27) au dos duquel une étiquette indique ***« Cour de ferme, Noisy le Grand (Près de Paris), n°133 ».*** Chintreuil fut l'un des meilleurs élèves de Corot. On retrouve dans cette œuvre son influence, notamment dans le choix des couleurs. Cette toile n'est d'ailleurs pas sans rappeler certaines cartes postales de Noisy du début du XX^{e} siècle.

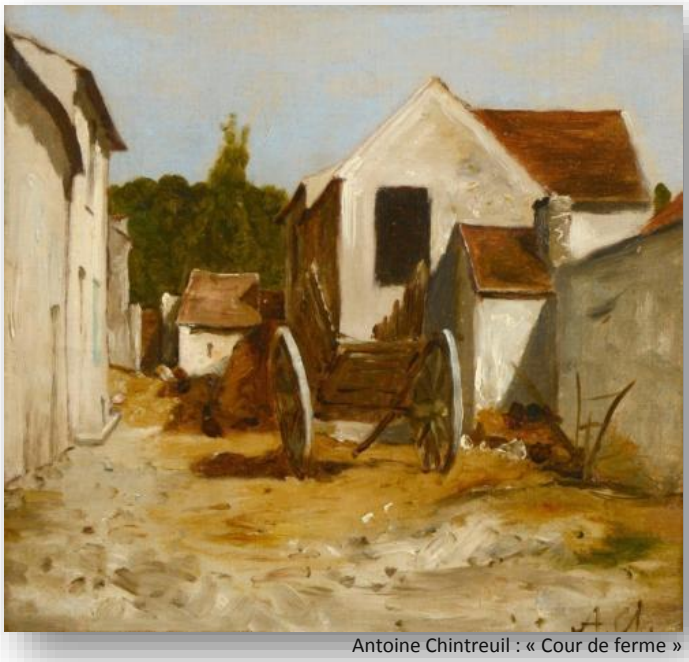

Antoine Chintreuil : « Cour de ferme »

Ou bien cette autre ***« Cour de ferme »*** d'Alexandre Defaux dont les paysages de forêt et les cours de fermes témoignent de l'influence de son maître et de son goût pour la peinture de plein air :

Alexandre Defaux : « Cour de ferme » (1880 env.)

Ou encore, cette œuvre de Stanislas Lépine, intitulée ***« Un pêcheur au bord de la Marne »***, réalisée aussi vers 1880 et qui reflète bien l'ambiance de nos rives :

Stanislas Lépine : « Un pêcheur au bord de la Marne »

Ainsi que, pour finir, ces ***« Bords de la Marne à Chennevières »*** de Camille Pissarro, qui, voisins de Noisy, reproduisent bien l'atmosphère de notre commune :

Camille Pissaro - Les bords de la Marne à Chennevières - 1864-65

Pendant les dernières années de sa vie, Corot gagne beaucoup d'argent avec ses toiles. Sa générosité est restée proverbiale. En 1872, il achète une maison à Auvers-sur-Oise, qu'il offre à Honoré Daumier (1808-1879), caricaturiste et peintre célèbre devenu aveugle et sans ressource. En 1875, il consent une rente annuelle de 1 000 francs à la veuve de son ami Jean-François Millet (1814-1875), pour l'aider à élever ses enfants. Il soutient également financièrement un centre pour jeunes déshérités, rue Vandrezanne, à Paris.

Charles Desavary : Corot (1865 env.)

Retiré à Coubron en automne 1874 et atteint d'un cancer à l'estomac, Corot revient à Paris pour y mourir en 1875. Il est inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Charles Desavary :
Corot peignant en plein air à Saint-Nicolas-les-Arras
(1870 env.)

Michel Jouhanneau

Sources : Gallica/BNF, Soizic Berthé et le Service Documentation-Archives-Patrimoine de Noisy-le-Grand, Wikipedia

MONUMENTS AUX MORTS PLAQUES COMMÉMORATIVES QUE NOUS RACONTENT-ILS ?

Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit
Déjà vous n'êtes plus qu'un mot d'or sur nos places
Déjà le souvenir de vos amours s'efface
Déjà vous n'êtes plus que pour avoir péri[1]

Sur le parvis de l'église Saint Sulpice à Noisy-le-Grand, au pied du monument aux morts de la guerre 1914-1918 se trouvent cinq plaques de marbre où sont inscrits les noms des « Morts pour la France » des guerres 1939-1945, d'Indochine et d'Algérie.

Monument aux morts (photo C.B.)

L'inauguration du monument aux morts de la Grande Guerre a eu lieu le 4 décembre 1921, mais les travaux d'aménagement du parvis de l'église Saint Sulpice ont nécessité son déplacement.

Le 11novembre 2012, en présence de M. Michel Pajon député maire, du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, a lieu une nouvelle inauguration. Au cours de cette cérémonie on replace les restes des victimes précédemment inhumées dans le caveau sous le monument, ainsi que la bouteille contenant la liste des noms de ces soldats. *(bulletin NLGH n° 5)*

[1] Extrait d'un poème de Louis Aragon « La guerre, et ce qui s'ensuivit », 1956, Le Roman Inachevé.

La pose des plaques commémoratives au pied du monument a eu lieu à cette période.

Bouteille contenant la liste des morts (A.M.)

Plaques guerre 1939 -1945 (photo CB)

La guerre de 1939-1945

Sur les trois plaques consacrées à la guerre de 1939 -1945, 48 noms sont gravés.

ALIX Henri
BELLEVILLE Alfred
BODET Lucien
BOURLIER Lucien
CAZE Maurice
CAILTEUX François
CAZILHAC André
CHEMIN Ernest Maurice
DARRAS Paul
DE FUNES DE GALARZA Carlos
DEJARDIN Raymond
DUBOIS Maurice
FROMONT André
GAVEND Léon
GELDY André
GELHAUSEN Roger
GRELOT André
GRIMARD Albert
GROGNET Pierre
GUENNOU Eugène
HARBULOT Jean
HARBULOT Georges
HARRIS Isidore
HENNEQUIN Gaston
JOUBERT Robert
KLAREN André
LACHIVER Raymond
LEBAILLY Marcel
MARCHOIS Roger
MARIANNE dit CASSOU Jean
MAROUTEIX Louis
MOLIMARD André
MONGUILLON Pierre
NAUDIN Léon
NOGER Louis
PAMBRUN Paul
PERRUCHOT Michel
POULAIN Edmond
ROSSETTO Jean
ROTHMUND Maurice
SALLE Pierre
SALLES Lucien
SCHNEIDERLIN Maurice
SOUDET Georges
VEYRAT Jean
VEYRENC Marcel

Les recherches menées font apparaître l'absence d'au moins cinq noms sur les plaques consacrées à la guerre 1939-1945. Ces noms sont ceux de cinq hommes tous nés à Noisy et qui sont tous reconnus « Mort pour la France » suivant la mention portée sur leur acte de décès. L'un d'entre eux possède un dossier conséquent au SHD (Service Historique de la Défense).

AMIEUX René
BAILLOT René
GAUTHIER Maurice
HERBINET Georges
HARBULOT Marcel

Qui sont ces 53 hommes ? Ce sont des résistants, des soldats, des travailleurs, des déportés. Neuf sont des résistants appartenant au bataillon Hildevert, victimes du massacre de Oissery-Forfry ; un dixième appartenait à un maquis de la Creuse.

Deux résistants ont été fusillés au Mont Valérien, un autre au fort de Romainville, un troisième au fort de Villiers.

Les morts du bataillon Charles Hildevert[2]

Charles Hildevert, marchand de primeurs au Raincy, commence à former un groupe de résistants et travaille d'abord avec le groupe « Libération-Vengeance » puis rejoint dès l'hiver 1943-1944 le réseau Eugène Buckmaster du SOE (Special Operations Executive) créé sur l'initiative de Winston Churchill. Il sera plus connu sous le nom de réseau Armand Spiritualist et devient en mai 1944 le 1er régiment franc de Paris.

Ce bataillon est constitué d'environ 700 hommes venant de villes voisines du Raincy, Villemonble, Neuilly-sur-Marne, Livry-Gargan...

À Noisy-le-Grand Henri Schmitt, chef de groupe, assure le recrutement d'une quinzaine d'hommes spécialisés dans les opérations de sabotage. Cette équipe se montre très active dans la région et mène des actions sur les voies ferrées Paris-Bâle et Paris-Strasbourg. Ils agissent dans les bois de Gretz et des Yvris (Bois St Martin)[3].

Le 26 août 1944, le groupe Hildevert et un détachement de 400 hommes se mettent en route pour Oissery-Forfry à 13 km nord-nord-ouest de Meaux. Ils doivent couper la route à la retraite allemande, réceptionner un très important parachutage d'armes et de munitions (initialement prévu le 25 août, la raison du report est inconnue) et rejoindre Meaux dès que possible. De nombreux incidents jalonnent le parcours. Le drame survient lorsqu'ils atteignent leur destination : ils tombent dans une véritable embuscade, les allemands déciment les troupes, plus de 100 morts, une soixantaine de disparus ou prisonniers. À la râperie de betteraves sucrières l'ennemi se livre à un autre genre de massacre : 26 corps sont retrouvés carbonisés, les quelques rescapés sont fusillés quelques kilomètres plus loin. Les allemands perdent 150 hommes et 3 chars. Charles Hildevert et ses deux fils y laissent la vie, ainsi que 10 Noiséens recrutés par Henri Schmitt lui-même blessé. Ce massacre est considéré comme le plus important survenu à la libération en Ile-de-France.

Bataille Gilbert 19 ans, Darras Maurice 19 ans, Darras Paul 20 ans, Dejardin Raymond 19 ans, Gavend Léon, Grelot Alfred 18 ans, Harbulot Jean 19 ans, Harbulot Marcel, Schneiderlin Maurice 19 ans, Soudet Georges. Ils sont tombés les 26 et 27 août 1944.

2 http://liberation-de-paris.gilles-primout.fr, Archives nationles 171MI 178, SHD 1K374, la résistance en Seine St Denis1940/1944 de Joël Clesse, Sylvie Zaidman éditions Syros.
3 Histoire de Noisy- le- Grand (1789-1958) Claude Coquard et Claudine Durand Coquard.

Parmi ces dix hommes, sept se sont connus sur les bancs de l'école des Richardets. Une plaque leur rend hommage sur le mur de l'école avenue Gabriel Péri.

Plaque commémorative sur l'école des Richardets (photo C.B.)

Le premier nom sur la plaque : Alix Henri est celui d'un ancien élève de l'école des Richardets, mais celui-ci a été tué lors d'un autre massacre appelé « massacre de Vaussujean » dans la Creuse. Le 28 mai 1944 une embuscade est tendue par un détachement du premier Régiment de France à un groupe de maquisards de l'armée secrète, de retour après la réception d'un parachutage d'armes dans l'Indre. Elle entraîne la mort de sept résistants. Les récits divergent quant aux circonstances exactes (mauvais renseignements, trahison ?). Alix Henri et ses 6 autres compagnons sont inscrits sur une stèle érigée au lieu-dit Vaussujean commune de Saint Sébastien[4]

Stèle de Vaussujean

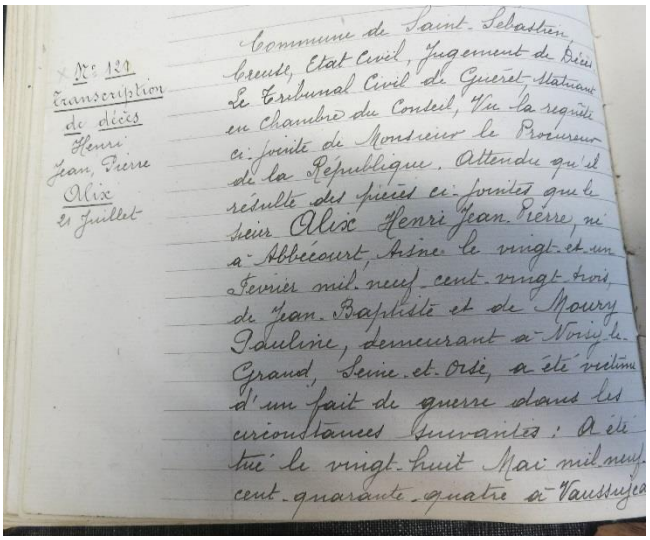
Transcription de décès de Alix Henri (Registre état civil Noisy-le-Grand)

Le 20 avril 1945 l'Amicale du bataillon Charles Hildevert demande une aide au conseil municipal afin de pouvoir donner une sépulture décente aux morts du massacre de Oissery-Forfry. Une commission est désignée à cet effet. Le 28 mai 1949 sur une nouvelle demande de l'Amicale, le conseil municipal

[4] J.L Laubry » retour sur un épisode tragique de la guerre franco-française 28/5/44 (bulletin 41 ARSVHRC ; l'embuscade de Vaussujean memorial- genweb.

leur accorde une aide financière en vue de l'aménagement des sépultures[5]. Dans le cimetière ancien 12 tombes sont regroupées, ce sont les sépultures de 13 hommes Morts pour la France.

Cimetière ancien. Tombes des résistants (photo C.B)

Les tombes sont alignées le long du mur :

NOGER Louis
HARBULOT Georges Eugène
BATAILLE Gilbert*
DEJARDIN Raymond*
GRELOT André*
DARRAS Paul*
DARRAS Maurice*
SCHNEIDERLIN Maurice*
HARBULOT Jean*, HARBULOT Marcel*
ALIX Henri
MOLIMARD André
CAILTEUX Roger

*Membres du bataillon Hildevert)

NOGER Louis est fusillé le 23 octobre 1943 au Mont Valérien.
CAILTEUX Roger est tombé sous les balles allemandes le 26 août 1944 à Coeuilly (Champigny), il est homologué sergent-chef des FFI à titre posthume.
MOLIMARD André est décédé le 26 août 1944.
En tant que victimes des balles allemandes le prix des obsèques de Mrs CAILTEUX et MOLIMARD a été acquitté par la municipalité. Il est prévu également l'inhumation de Louis NOGER[6].

En parcourant les allées du cimetière trois tombes blanches sont identifiables :

GROGNET Pierre décédé le 29 mai 1940 lors du bombardement de Dunkerque.

DUBOIS Maurice est décédé le 23 juin 1941 à Sagan stalag VIIIC.

SALLE Pierre soldat au 314e RALP.

[5] Délibérations conseil municipal (20/04/1945-28/05/1949).
[6] Délibérations conseil municipal (09/11/1944).

Par ailleurs, VEYRENC Marcel Louis, décédé le 17mars 1945 dans un camp satellite de Neuengamme, repose au cimetière de Noisy sans identification particulière.

Ils ont leur rue :

Plusieurs résistants morts pour la France ont donné leur nom à des rues du quartier des Richardets. Le plus souvent ce sont des demandes d'association auprès de la municipalité qui ont conduit à la dénomination des rues en question.

Frères DARRAS (rue)
Frères HARBULOT (rue) une erreur il s'agit de l'oncle et du neveu
Frères NOGER (rue)
Gilbert BATAILLE (impasse)
Lucien SALLES (rue)
Raymond DEJARDIN (impasse)
Roger CAILTEUX (rue)
Bataillon HILDEVERT (allée) située dans le quartier du Champy (cette voie a été baptisée en 1979).

Les autres :

Que sait-on des autres hommes qui n'ont laissé qu'une trace dans le marbre ? Ce sont pour la plupart des soldats tués dès le mois de mai 1940 lors de l'offensive surprise sur l'Europe de l'ouest déclenchée par Hitler qu'il appelle « blitzkrieg » ou guerre éclair. Certains sont faits prisonniers et meurent dans des camps comme Tambow en Russie. Il y a les déportés du travail, qui meurent comme les résistants dans des camps dont les noms sont malheureusement connus, Sandbostel, Neuengamme, Buchenwald...Certains perdront la vie lors de bombardement comme celui de Mantes Gassicourt le 30 mai 1944, pour certains la cause du décès n'est pas mentionnée.

Et ceux qui ne figurent nulle part ?

Que dire des hommes et des femmes morts pendant cette guerre, mais qui n'ont pas été éligibles à la mention « Mort pour la France » ? Peut-être ont-ils été simplement oubliés, ne faisant pas partie d'un groupe reconnu ?

Peut-être aucune recherche n'a été menée ? Le devoir de mémoire nous engage à poursuivre les recherches afin de rendre justice à tous.

La loi[7] :

Selon la loi n° 2012-273 du 28 février 2012, le 11 novembre devient le jour de la commémoration de tous les morts pour la France.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, il est rendu hommage à tous les morts pour la France. Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales.

Article 2

Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

[7] Legifrance

À Noisy-le-Grand, chaque 11 novembre, les associations d'anciens combattants, les membres du conseil municipal, les enfants du conseil municipal junior et des délégations d'élèves des collèges rendent hommage à tous les morts pour la France.

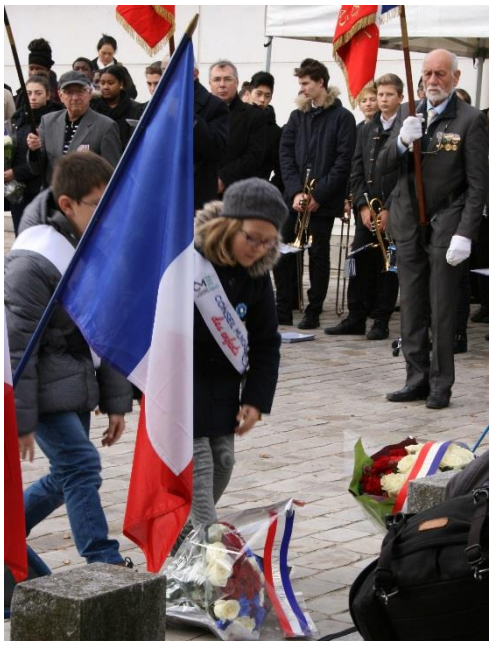

Les membres du conseil municipal des enfants déposent une gerbe (11 novembre 2016)

Claudine Bourguignat

NLG Histoire

Bulletins déjà parus

Bulletin n° 1 Septembre 2012	M.-R. Deranger : *Du "camp de Noisy-le-Grand" à l'ensemble d'ATD-Quart Monde.* C. Durand-Coquard : *Avant la guerre de 1939 à Noisy-le-Grand.* B. Jouët : *À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (1).* C. Coquard : E*n 1785, un mariage entre la finance, la magistrature et la diplomatie.*
Bulletin n° 2 Mars 2013 *Bulletin spécial école*	C. Jouët : *De la salle d'asile à l'école maternelle.* C. Durand-Coquard : *L'école à Noisy-le-Grand avant 1880 : repères.* C. Coquard : *Le groupe scolaire "du Centre" : 38 années de projets (1870-1908).* M. Cornec et B. Jouët : *Création de l'école du Richardet (1925-1937).* H. Teissèdre : *Le groupe scolaire de La Varenne (1929-1970) : une longue aventure …*
Bulletin n° 3 Septembre 2013	F. Baffet : *Les limites territoriales de Noisy entre 1789 et 1958 : quelques histoires courtes.* J. Brouant : *Enseignement mutuel à Noisy-le-Grand.* C. Coquard : *Une affaire au Bois Saint-Martin... en 1822.* B. Jouët : *À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (2).*
Bulletin n° 4 Mars 2014	F. Baffet : *Un domaine noiséen au 18e siècle : « l'ancêtre » de l'Ensemble Scolaire Cabrini.* M. Jouhanneau : *La rue de la République ne s'est pas toujours appelée ainsi...* C. Coquard : *Le centenaire d'une catastrophe aérienne à Noisy-le-Grand : 17 avril 1913.* C. Durand-Coquard et C. Coquard : *Dictionnaire historique des voies de Noisy-le-Grand.*
Bulletin n° 5 Septembre 2014 *Bulletin spécial 1e guerre mondiale*	C. Durand-Coquard : *Vie quotidienne à Noisy pendant la 1e guerre.* G. Coquillard : *Quand mon grand-père, artisan à Noisy, participe à la guerre et en revient.* A. Bourguignat : *Georges DUBOIS, un noiséen mort pour la France.* C. Coquard : *Deux innovations rurales sur le territoire de la commune.* C. Bourguignat : *Le monument aux morts de Noisy.* M.-R. Deranger : *Rues et voies portant un nom lié à la 1e guerre.*
Bulletin n° 6 Mai 2015	M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : l'installation 1890-1904.* C. Bourguignat : *Métiers anciens, métiers disparus des Noiséens.* C. Durand-Coquard : *Qui sont les habitants de la Grande Rue en 1936 ?* A. Bourguignat : *Noisy-le-Grand, du village agricole à la cité moderne 1890-1960.* C. Bourguignat : *L'agriculture et la guerre de 1914-1918 à Noisy-le-Grand.* C. Coquard : *Des artisans de Noisy au début du XXe siècle : la dynastie Pascal.*
Bulletin n° 7 Septembre 2015	F. Baffet : *Un domaine noiséen au XIXe siècle : la « grande maison ».* C. Coquard : *L.-A. Leroy de Saint Arnaud, conseiller municipal de Noisy- (1860-1872).* C. Durand-Coquard : *Noisy-le-Grand il y a 50 ans : souvenirs d'une Noiséenne.* H. Teissèdre : *L'église de Noisy-le-Grand de 1920 à 1960*. A. Baffet et A. Dittgen : *Petite histoire des églises « filles » de Saint Sulpice.*
Bulletin n° 8 Mars 2016	A.Dittgen : *Noisy en 1936 : une première ville nouvelle*. C. Durand-Coquard *: Une enquête de la Kommandantur de Versailles à Noisy en 1940*. A. Bourguignat : *Jean Vaquier, un médecin dans son siècle (1888 - 1951).*
Bulletin n° 9 Septembre 2016	C. Durand-Coquard : *Les pompiers à Noisy-le-Grand (1839-1967).* C. Coquard : D*émocratie communale et conflits politiques à Noisy (1884-1904).* M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : les chemins de fer nogentais (1901-1920).*
Bulletin n° 10 Mars 2017	O. Coquard : *Hommage à Claude Coquard (1932-2016)…* A. Bourguignat : *La prise en charge de la tuberculose à Noisy à l'aube du XXe siècle.* A. Dittgen : *La Grenouillère : une grande ferme noiséenne disparue.* M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : la S.T.C.R.P. (1921-1934).*

Une approche nouvelle de l'histoire moderne de Noisy-le-Grand

Près de cent ans après l'édition du premier ouvrage sur *L'Histoire de Noisy-le-Grand* rédigé par Adrien Mentienne, l'intérêt des Noiséens était limité par l'absence d'une étude générale poursuivant dans le temps le travail entrepris. C'est le but que se sont fixé les deux auteurs, habitant la commune depuis plus d'un tiers de siècle et passionnés par leurs recherches historiques.

Ils ont suivi, en particulier grâce à un dépouillement systématique des *Registres des délibérations du conseil municipal*, le déroulement chronologique de la vie à Noisy-le-Grand sous les divers régimes qu'a connus la France depuis la Révolution française et jusqu'à l'aube de la V^{e} République.

Pour chacune des périodes considérées, ils ont choisi d'aborder un certain nombre de thèmes d'étude, sans prétendre à quelque exhaustivité que ce soit.

Le lecteur trouvera ainsi quelques-unes des principales étapes qui ont conduit le petit village briard de moins de 1 000 âmes jusqu'à la grande ville de banlieue de plus de 15 000 habitants à la fin de la IV^{e} République.

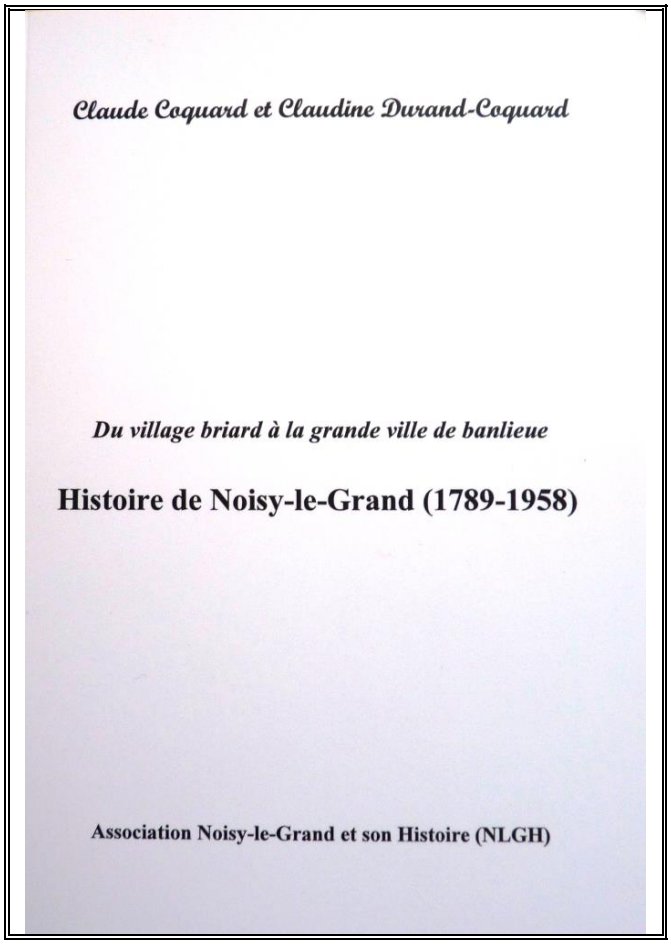

L'ouvrage est disponible, au prix de 18 €,

- à la **librairie Folies d'encre**
5 allée Lino Ventura - Noisy-le-Grand
(01 43 04 05 36)

- auprès des **membres de l'association**
contact@nlghistoire.fr